

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE DU 5 MARS 2025

La séance est ouverte à 18 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est 18 heures. Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Bien, s'il vous plaît, tout le monde s'assoit. Merci, Madame la Première Adjointe. Nous allons commencer notre séance par l'appel des Adjointes et Conseillers municipaux. C'est notre très jeune Nadia ALI que nous sommes heureux de revoir en pleine forme qui va s'en occuper.

Madame Nadia ALI salue l'Assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Éric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI (*à partir de 18 heures 05, avant la délibération n° 01-2025*) – Jean-Luc SANCHE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES - Nadia ALI – Errol FERRER – Michel ROYER – Zacharia HALIDI

Étaient absents et représentés, Mesdames et Messieurs :

Fadela AOUMMEUR	par	Christian PEYRO
Brigitte CONTE	par	Olivier JULIEN
Ali BOUZELMAT	par	Hatab JELASSI
Viviane ROYER	par	Michel ROYER
Gérard GERON	par	Errol FERRER

Étaient absents non représentés, Madame et Monsieur :

Régine SONZOGNI (*jusqu'à 18 heures 05, après l'approbation du procès-verbal*)

Romain TONUSSI

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur LE MAIRE.- Voilà, tout le monde est là. Nous sommes heureux d'avoir notre dernier arrivé avec nous. Nous allons commencer le Conseil municipal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE.- Avant, je voudrais que l'on puisse désigner la secrétaire de séance. Nous vous proposons Madame Laëtitia DEFFOBIS. Y a-t-il d'autres candidats, bien sûr ? Pas de candidat. Alors, à l'unanimité, Madame Laëtitia DEFFOBIS, vous vous en chargez. Je vois que vous êtes déjà dessus.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Laëtitia DEFFOBIS est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR - Conseil municipal du 5 mars 2025

A) Ratification du procès-verbal du : 18 décembre 2024

B) Délibérations :

PÔLE RESSOURCES

- 1) **N°01-2025** - Rapport d'orientations budgétaires 2025
- 2) **N°02-2025** - Retrait de la délibération n°254-2024 du 18 décembre 2024 relative à l'ouverture de crédits d'investissement anticipée sur budget 2025
- 3) **N°03-2025** - Ouverture de crédits d'investissement par anticipation sur le budget 2025
- 4) **N°04-2025** - Retrait de la délibération n°296-2024 du 18 décembre 2024 relative au vote du budget primitif 2025 de la régie MAS
- 5) **N°05-2025** - Remboursement d'une quote-part de subvention 2024 par l'association Nuits Méris
- 6) **N°06-2025** - Annulation de la subvention 2024 attribuée à l'association LMZ MIRAMAS
- 7) **N°07-2025** - Approbation de l'avenant n°1 à la convention définissant les moyens matériels et humains mis à disposition de la Régie municipale d'action sociale
- 8) **N°08-2025** - Modification de la délibération n°212-2023 du 20 décembre 2023 - Mise à jour de la liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction
- 9) **N°09-2025** - Modification de la délibération n°213-2023 du 20 décembre 2023 - Approbation des règlements intérieurs des agents logés et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer
- 10) **N°10-2025** - Changement d'affectation de deux logements de fonction - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer
- 11) **N°11-2025** - Modification du tableau des effectifs – Créations de postes
- 12) **N°12-2025** - Création d'un poste de technicien territorial à temps complet – Responsable reprographie/graphiste
- 13) **N°13-2025** - Création d'un emploi non-permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour assurer l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale
- 14) **N°14-2025** - Retrait de la délibération n°160-2024 du 8 juillet 2024 relative à la création d'un emploi non-permanent de chargé de missions accès aux droits des étrangers et lutte contre les discriminations
- 15) **N°15-2025** - Construction d'un centre social à Miramas dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre

VILLE A VIVRE

- 16) **N°16-2025** - Modification de la délibération n°247-2024 du 18 décembre 2024 - Recensement de la population année 2025
- 17) **N°17-2025** - Actualisation des délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire - Articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales
- 18) **N°18-2025** - Approbation de la convention de partenariat entre la base aérienne 125 d'Istres, l'entrepôt principal des munitions Provence et la commune de Miramas - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

VILLE D'AVENIR

- 19) **N°19-2025** - Approbation de l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners » dans la commune de Miramas au titre de l'année scolaire 2024-2025
- 20) **N°20-2025** - Prise en charge des frais de bouche et d'hygiène des stagiaires kényans accueillis du 22 avril 2025 au 30 mai 2025 à Miramas
- 21) **N°21-2025** - Recherche de financements et de concours dans le cadre d'un projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

VILLE DURABLE

- 22) **N°22-2025** - Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour l'acquisition foncière et l'aménagement intérieur d'une Maison de Santé pluridisciplinaire « MIRANORD »
- 23) **N°23-2025** - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance afin de développer une action de rapprochement de la police et des jeunes conforme à l'appel à projet 2025
- 24) **N°24-2025** - Demande de subvention auprès de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » – Aménagement d'une coulée verte aux abords de la nouvelle école Van Gogh
- 25) **N°25-2025** - Sortie d'inventaire de trois véhicules vendus aux enchères
- 26) **N°26-2025** - Cession de la parcelle cadastrée section BB n°48 d'une contenance de 134 m² sise rue Mireille à Miramas le Vieux au profit de la société Build Project

- 27) **N°27-2025** - Acquisition à titre onéreux d'un local à usage d'activités avec son box pour stationnement constituant les lots 6 et 30 appartenant à la SCI ALOA et situés sur la parcelle cadastrée section BS n°11 avenue Falabrègues
- 28) **N°28-2025** - Bilan annuel des acquisitions et cessions opérées en 2024 par l'Etablissement Public Foncier PACA
- 29) **N°29-2025** - Approbation du procès-verbal portant accord préalable au transfert en pleine propriété des biens et droits immobiliers utilisés pour la Régie du Centre Equestre du Mas de Combe
- 30) **N°30-2025** - Déclassement du domaine public de l'immeuble sis 4 avenue Jean Moulin
- 31) **N°31-2025** - Approbation de la convention de mise à disposition, à titre gracieux d'un bien communal au profit de l'association dénommée "Maison des adolescents Nord des Bouches-du-Rhône"
- 32) **N°32-2025** - Adhésion à l'association European France en vue de la participation de la commune de Miramas à la 18^{ème} session du concours European – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions y afférentes

Attribution d'une subvention à l'association Médiations et Cohésion Sociale Groupe ADDAP 13 et approbation de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer (rapport retiré de la séance)

TRANSITION ECOLOGIQUE

- 33) **N°33-2025** - Accords pour la transition écologique en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer
- 34) **N°34-2025** - Déclaration d'engagement réciproque - Signature de la charte métropolitaine des manifestations écoresponsables
- 35) **N°35-2025** - Mise en place de l'opération « Éco-défis des artisans et commerçants » à Miramas - Approbation de la convention partenariale

VILLE OPERATIONNELLE

- 36) **N°36-2025** - Convention entre la ville et la Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche de Protection du Milieu Aquatique relative à l'activité piscicole et au droit de pêche sur le plan d'eau de Couvent
- 37) **N°37-2025** - Prêt à usage d'un module d'hébergement métropolitain pour l'armement d'un centre d'accueil des impliqués - Approbation de la convention et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2024

Monsieur LE MAIRE.- L'approbation du dernier procès-verbal du 18 décembre 2024 appelle-t-elle des remarques ou des modifications quelconques ? Je peux le passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE.- Nous allons commencer nos délibérations et je vais céder le micro pour ce qui est un moment important de la vie communale : le rapport d'orientations budgétaires (ROB) de l'année 2025.

B/ DÉLIBÉRATIONS

PÔLE RESSOURCES

1) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Bonsoir à tous.

Je vais, une nouvelle fois, avoir le plaisir de vous présenter ce travail. Il s'agit du rapport d'orientations budgétaires préparé par Monsieur le Maire. Ce sont des textes qui l'intitulent ainsi.

Remarquez quand même au passage, avant de démarrer, que les textes instituant le rapport d'orientations budgétaires sont stables depuis au moins 2016, ce qui est une bonne

chose, dans un contexte où la matière législative comme réglementaire bouge énormément et de plus en plus rapidement.

Dire aussi que ce rapport d'orientations budgétaires dont on nous demande de débattre, après son énoncé, représente le travail de plusieurs mois qui ont vu travailler ensemble les services, les directions de services, la Direction des finances, la Direction générale, les élus en charge de délégation. Tout ceci pour permettre à la fin du mois, ou au début du mois d'avril, de débattre et de voter si possible le budget primitif. Le document que je vais lire à nouveau cette année, qui représente la situation budgétaire de la Collectivité, est un document de synthèse qui comprend énormément d'informations sur la situation financière de la Commune.

Madame Régine SONZOGNI rejoint la séance à 18 heures 05.

Monsieur LE MAIRE.- Arrivée de Madame SONZOGNI.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Quelques mots sur les données macro-économiques et la loi de finances et les autres textes législatifs et réglementaires modifiant l'environnement des collectivités territoriales.

Un constat tout simple, c'est que l'on vit actuellement une crise politique qui traverse la France. C'est avant tout, mais pas seulement, l'affaiblissement de notre capacité à produire de la richesse et ensuite à la répartir qui est à l'origine de cette crise politique. Ensuite, il y a les dimensions des relations entre les partis, mais c'est encore autre chose.

Notre pays voit ses besoins sociaux croître plus vite que sa capacité à créer de la richesse, à quoi s'ajoute une interrogation sur les contributions fiscales qui peuvent être acceptées, ou pas, par les très riches, les ultras riches ou les riches « tout court » et les grandes entreprises qui pour une part échappent à l'impôt.

Ensuite, il faut relever un autre élément très important qui concerne notre capacité à produire de la richesse et à pouvoir ensuite la répartir là où c'est nécessaire, et notamment dans les Collectivités. Depuis la crise du Covid-19, la France a connu une chute de sa productivité horaire, c'est-à-dire la capacité de production de chacun des actifs. Là, il s'agit des actifs du secteur privé, on n'a pas de fonctionnaires, ça ne comptabilise pas les 25 % de fonctionnaires. Globalement, il y a une rupture de pente qui est très préjudiciable pour les années à venir. Tout le monde actuellement réfléchit. Tous les économistes, les personnes en charge des questions publiques réfléchissent aux raisons qui ont pu conduire à cette chute de la productivité horaire et de sa progression au fil des dizaines d'années qu'on vient de voir, au moins depuis la Deuxième

Guerre mondiale. Je ne vais pas rentrer dans les explications, mais il y a une explication qui est fournie. C'est la réforme de l'apprentissage qui a vu le nombre d'apprentis multiplié par deux avec l'entrée de 500 000 apprentis dans le secteur privé. Ces apprentis, comme vous le savez, ont une période où ils travaillent et une période où ils sont en formation. Il n'y a pas que cela. Il y a d'autres éléments. C'est une vraie question de fond pour l'économie française.

Ensuite, revenir sur la crise de l'énergie et la crise de l'inflation qui a succédé. Pour l'essentiel, ces crises sont derrière nous. Les prix de l'énergie ne sont cependant pas revenus à leur niveau de 2021. Je regardais hier les séries de prix sur le gaz. On dépense environ 300 000 euros chaque année sur le gaz. Le gaz est actuellement stabilisé à un niveau, en 2024, qui est deux fois le prix que l'on avait en 2021, avant la crise. Le fait qu'on se passe du gaz qui vient d'un certain pays situé à l'est de l'Europe a conduit quand même à une situation où on achète du GNL (gaz naturel liquéfié), qui est quand même beaucoup plus cher. Tout cela pèse aussi sur les comptes de la France.

Il demeure que la guerre aux portes de l'Europe et la menace russe sur le flanc Est de l'Union européenne obligent à des efforts budgétaires nouveaux et d'ampleur pour réarmer nos nations, tout en faisant le pari que la paix puisse intervenir rapidement. C'est ce que nous souhaitons tous, je pense, plutôt que la poursuite de la guerre, dès lors que cette paix s'accompagne de vraies garanties de sécurité pour l'Ukraine.

Le panorama doit aussi être complété par la progression de la crise écologique. Pas un trimestre désormais sans nouvelle catastrophe naturelle dont l'ampleur conduit à mettre en cause l'activité humaine déployée sans limite sur une planète aux dimensions finies. Comme l'an passé, il m'a semblé intéressant de reparler du franchissement des limites écologiques qui fait aujourd'hui l'objet d'études très poussées, où l'on voit qu'effectivement le déploiement d'activités humaines sur l'ensemble de la planète fait franchir un certain nombre de limites écologiques à l'humanité. Il n'y a pas que le réchauffement climatique, il y a aussi les autres limites qui sont franchies, notamment l'érosion de la biodiversité.

Revenons aux finances publiques. En 2024, le déficit des comptes publics s'élève à 6,1 % du PIB (produit intérieur brut) et dans la loi de finances pour 2025 - celle qui a fini par être votée -, il est ramené à 5,4 %. Rappelons que la France n'a pas connu d'équilibre de ses comptes depuis 1980.

Dans les comptes de la France, le poids des intérêts à payer à nos créanciers remonte dangereusement. Plus que le montant de la dette, le problème que l'on a maintenant, c'est surtout la montée des intérêts qu'il faut payer pour pouvoir continuer à emprunter. Là, il y a effectivement des alertes très importantes. La Cour des comptes projette que les intérêts de la

dette publique évolueront de 59 milliards d'euros en 2024 – puisque nous sommes sur le budget 2024 - à 112 milliards d'euros en 2029. Ce serait, si la prévision est suivie des faits, le premier budget devant celui de l'Éducation nationale. Comment seront financés ces 53 milliards supplémentaires avec une croissance économique autour de 1 % ? J'ai pensé qu'il était utile de remettre la courbe d'évolution du PIB. Je ne l'avais pas fait dans les années précédentes. Elle montre que plus les années passent - on remonte à 1950, 1970 - et plus la capacité de la France à croître, en termes de PIB, diminue. En gros, on est entre 0 et 1 %, sachant que vous retrouvez cette courbe quasiment pour tous les pays dits « développés ». Ce n'est pas propre à la France. Il y a des facteurs extrêmement puissants, qui concernent tous les pays développés, qui conduisent à ce que la capacité des pays à croître diminue au fil des années.

La préparation de la loi de finances a été l'occasion pour Messieurs Gabriel ATTAL et BARNIER de cibler les dépenses des collectivités territoriales. Elles auraient été à l'origine de 16 milliards d'euros de dérapage des comptes en 2024. Effectivement, on a vécu cet été une remise en cause, une attaque violente contre la gestion des communes et des départements et autres, pour justifier le dérapage des comptes qui est apparu au mois de septembre dernier. La Cour des Comptes, dans son rapport publié le 14 février 2025, impute aux Collectivités territoriales un dépassement de 0,2 point de PIB. Les associations d'élus ont eu beau jeu de rappeler que la loi interdit aux Collectivités territoriales de voter des budgets en déséquilibre. D'après la loi, on ne peut pas voter de budgets en déséquilibre. Ce qui s'est produit, en fait, c'est que par rapport aux budgets primitifs votés par les Collectivités territoriales, l'exécution budgétaire de l'ensemble de ce qu'on appelle les Administrations Publiques Locales (APUL) a dépassé de 4,2 % le total des budgets primitifs. En fait, qu'est-ce qui s'est passé ? Elles n'ont pas produit de déficit public, elles ont pompé dans leur épargne. L'épargne brute de l'ensemble de ces Collectivités a baissé. Pour autant, les maires ou les présidents de Département n'ont pas créé le déficit des comptes publics.

Cependant, l'État soutenu par les rapports de la Cour des comptes entend faire participer les collectivités territoriales à la réduction des déficits publics, dans le cadre d'un nouvel engagement devant l'Union européenne et la banque centrale, afin de ramener le déficit à 3 % du PIB en 2029. Ramener le déficit des comptes de la France autour de 3 %, cela veut dire baisser l'ensemble des dépenses de 100 milliards d'euros. C'est une marge importante, surtout dans un contexte où il faut en même temps s'intéresser à la crise écologique, à la crise climatique, pour partie un peu au réarmement et puis à l'ensemble des besoins sociaux qu'il faut satisfaire.

La loi de finances pour 2025 a été adoptée le 14 février par l'utilisation de l'article 49.3. Elle prévoit de ramener le déficit de l'État à 5,4 %. La croissance du PIB est vue à

0,9 %, et l'inflation est limitée à 1,8 %. Rappelons qu'en 2024, on était à presque 2,4 % et en 2023, on était à 4,3 %. Il y a vraiment, actuellement, une sortie de l'inflation.

La Cour des comptes, quant à elle, critique l'effort qui ne porte « quasiment exclusivement » que sur des mesures fiscales nouvelles ou en hausse, ainsi que les économies sur les dépenses très insuffisantes et essentiellement le fait du budget de l'Etat. Elle estime que les dépenses sociales et locales peuvent et doivent davantage contribuer à l'avenir du redressement des finances publiques pour que l'effort soit mieux partagé et réparti. Pour la loi de finances 2025 et d'autres textes, le partage de l'effort a pour conséquence une ponction de 6 milliards d'euros sur les finances des collectivités territoriales, ponction chiffrée par les associations d'élus. Une circulaire vient de tomber de la part de l'État. L'État dirait plutôt entre 5 et 6 milliards d'euros. Il y a des prélèvements sur les recettes de 2,2 milliards d'euros ; un abaissement des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local pour 145 millions d'euros ; surtout, l'amputation du fond vert qui perd 1,5 milliard d'euros par rapport à 2023 ; un relèvement de 12 points de la cotisation employeur pour la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales).

On donnera le détail par la suite.

Si la Cour des comptes considère que la contribution des collectivités territoriales dans le budget 2025 n'est pas suffisante, elle n'en est pas moins réelle.

La troisième partie de ce document est consacrée à la situation financière de la Métropole. Je ne vais pas tout lire, mais faire un résumé.

Il m'a paru essentiel de rappeler, comme l'an dernier, l'ensemble des compétences qui sont à la fois des compétences structurelles et des compétences de proximité, qui sont exercées aujourd'hui par la Métropole et en faire la liste. Toute la liste qui figure sur la page, effectivement, aujourd'hui, les directions de la Métropole, le Conseil métropolitain, le Bureau de la Métropole, toutes ces actions sont maintenant gérées par elle.

Je ne suis pas revenu sur la gouvernance Communes-Métropole, mais ce que l'on peut dire aujourd'hui – le bilan que j'en fais tous les jours aux côtés de Monsieur le Maire – c'est que dans la mesure où les élus sont présents auprès des directions et auprès de l'exécutif, les choses se passent plutôt bien. Vous avez la liste.

Vous voyez que, quelque part, quand on regarde les comptes de la Métropole et les comptes des communes, quand les communes dépensent 2 euros - sur Miramas par exemple -, la Métropole dépense 1 euro sur Miramas.

En ce qui concerne la fiscalité, je suis revenu sur l'idée du pacte financier qui a été voté en 2022, qu'on appelle la « stratégie financière ». En application de la loi, la Métropole a bâti

un pacte financier et fiscal afin d'éclairer sa trajectoire financière pour 2023 – 2026. Ce pacte a été adopté par le Conseil du 15 décembre 2022. Tous les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ont l'obligation, au moment du renouvellement des Conseils municipaux et des Conseils des EPCI, d'élaborer avec les maires un pacte financier et fiscal qui dit ce que la Métropole ici, ou l'EPCI plus largement, entend faire dans le cadre de la mandature, je dirais « de manière structurante ».

La stratégie définie vise à renforcer la solidarité financière entre les différentes communes membres par la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire. On y reviendra plus loin. Il prévoit aussi de stabiliser la solidarité EPCI-Communes relative aux fonds de péréquation des ressources intercommunales. Cela est très compliqué.

En troisième lieu, le pacte a pour objectif d'accélérer le développement du territoire par des projets d'investissement structurants. La Métropole, dans ce pacte financier, s'est engagée à dégager des moyens permettant de faire chaque année 400 millions d'euros d'investissement pour renforcer l'attractivité et de mettre aussi au budget annexe des transports - qui est un très grand budget annexe, en témoigne des efforts faits sur la Commune en termes de BHNS (bus à haut niveau de service) - 300 millions d'euros par an pour l'amélioration de la mobilité.

Enfin, le pacte engage la Métropole à gérer efficacement et de manière équilibrée ses ressources financières. Les ratios cibles mis en œuvre dans le cadre du pacte sont :

- un taux d'épargne brute égal à 15 % des recettes réelles de fonctionnement nettes ;
- une capacité de désendettement dans la fourchette de 10 à 12 ans ;
- un respect des contraintes de couverture budgétaire (annuité dette et amortissement) ;
- une surveillance du taux d'endettement plafond cible de 130 %.

C'est ce qui est traduit dans le tableau qu'on a repris directement dans le ROB de la Métropole qui vous donne des éléments chiffrés.

Ensuite, il m'a paru nécessaire et important de poursuivre en disant que l'objectif pour 2025 est de dégager un excédent brut courant de 282 millions d'euros et de réaliser des dépenses d'investissement à hauteur de 420 millions d'euros.

En ce qui concerne la fiscalité économique qui nous concerne tous, nos commerçants, nos artisans, nos TPE (très petites entreprises) de Miramas, la Métropole anticipe une progression de 2,6 % du montant des impôts à percevoir en 2025 sur les ménages et les entreprises par rapport à 2024, soit un produit de 975 millions d'euros en 2025 contre 951 millions d'euros en 2024.

Les délibérations, prises en avril 2016, de mise en œuvre des dispositifs de lissage des taux - puisqu'on avait 6 EPCI, chacun avait des taux différents, la loi obligeait à ce que des délibérations soient prises pour que sur un ou deux mandats, on arrive à harmoniser tous les taux - la taxe d'habitation et la cotisation foncière perdurent jusqu'en 2028. La fiscalité des ménages voit en outre ses valeurs locatives actualisées du taux de l'inflation constatée en 2024, ce que l'on fera aussi au niveau communal. La fiscalité des entreprises, la cotisation foncière des entreprises, prend en compte l'évolution de l'inflation. Une chose très importante, qui nous concerne tous, concerne l'harmonisation des taux de taxes d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM), on a subi deux hausses, on était à 7 %, on est monté à 11 % puis à 14 %. Aujourd'hui, ce processus d'harmonisation est terminé. Par conséquent, il n'y aura pas, en 2025, de nouvelle augmentation sur le taux de la TEOM. Sachant que, par ailleurs, au sein du modèle économique qui concerne la valorisation des déchets, il y a une taxe qui s'appelle la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Régulièrement, l'État augmente le taux de cette taxe pour pouvoir financer l'ensemble des prestations nécessaires pour valoriser les déchets.

La relation financière entre la Métropole et la commune de Miramas est complètement cruciale - on en a déjà longuement parlé - puisqu'il s'agit, en effet, de l'évolution de l'attribution de compensation qui, pour l'exercice 2025, s'élèvera à 27,534 millions d'euros soit 55 % des recettes réelles prévisionnelles. Cette attribution de compensation, c'est toujours un reversement commun d'une fraction de la fiscalité économique perçue par la Métropole. Cette attribution de compensation a été diminuée en 2023 du montant des charges transférées concernant les compétences voirie, propreté, éclairage public. Ces charges transférées ont été évaluées à 2,537 millions d'euros. On a aussi transféré 40 agents et 146 000 euros en investissement.

Pour l'exercice 2025, on a un nouveau transfert qui est le transfert descendant de la Métropole à la Commune de la régie équestre métropolitaine qui devient une régie communale et qui est accompagnée d'un transfert égal au montant des charges transférées, soit 557 000 euros. Tout cela a été passé en CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées). Comme les années précédentes, il faut rappeler que l'État et la Chambre régionale des Comptes continuent d'exiger de la Métropole qu'elle réduise son transfert de ressources vers les communes. Le combat continue. Comme les années précédentes, il faut dénoncer le fait que cette attribution n'est pas revalorisée de l'évolution de l'inflation. On en reparlera plus loin.

Le deuxième transfert financier, c'est la mise en œuvre du pacte financier qui a vu la Métropole à la demande des élus, singulièrement peut-être de la Mairie de Marseille, mettre en place une dotation de solidarité communautaire. C'est un deuxième mécanisme de

financement des Communes par prélèvement de ressources financières sur le budget de la Métropole. Cette dotation a été créée dans le cadre du pacte financier et fiscal du 15 décembre 2022. Cette dotation est financée à hauteur de 22 millions d'euros en 2023, 44 millions d'euros en 2024, 65 millions d'euros en 2025. Ensuite, on espérera que, même avec le renouvellement, ce soit maintenu.

Les investissements de la Métropole sur la commune de Miramas en 2024 et programmés pour 2025. En 2024, la Métropole a organisé pour 4 millions d'euros de travaux de voirie. Nous souhaitons - Monsieur le Maire a eu une réunion avec les directeurs de la voirie - avoir pour 2025 un programme de 8 millions d'euros. Ensuite, vous avez les travaux de voirie pour l'établissement du bus à haut niveau de service - vous avez vu les travaux qui ont été réalisés - ; les travaux d'aménagement de la Zone d'Activité des Molières Nord - le budget est de 12 millions d'euros pour permettre notamment la réalisation du village d'Artisans- ; et puis, des travaux importants sur les réseaux d'eau, l'assainissement sanitaire, les réseaux d'eaux pluviales. Vous avez vu que sur le réseau d'eau, il y a quand même un investissement très important et très structurant qui est en cours d'organisation. C'est la liaison entre les châteaux d'eau d'Istres et celui de la Carraire à Miramas, qui est évidemment un programme de sécurisation de la distribution de l'eau pour tous nos administrés.

J'ai piqué dans le ROB de la Métropole un dernier tableau parce qu'il me semble très parlant. Vous savez, entre nous, que la position de la majorité municipale par rapport à la Métropole et aux compétences données par la loi à la Métropole, c'est de souhaiter une Métropole qui soit basée sur ses compétences structurantes.

Si vous prenez les trois dernières lignes, vous avez l'habitat et l'inclusion, les mobilités infravoie - c'est tout ce qui concerne la mobilité, les transports, la capacité à aller travailler à Fos, à Berre ou à Cavaillon – et les services collectifs (l'eau, l'assainissement, le pluvial).

Ces trois lignes-là, c'est 80 % du budget des politiques publiques de la Métropole. Vous voyez qu'il reste une ligne de 24 millions d'euros, en 2024. En 2025, il y a une ligne de 19 millions d'euros pour la culture et les sports, 45 millions d'euros pour l'appui et ressources. Véritablement, le cœur aujourd'hui de l'activité de la Métropole, ce sont les trois dernières lignes, les trois compétences qui structurent l'amélioration de l'attractivité du territoire métropolitain.

Et puis, pour ceux qui s'intéressent, il y a le lien pour aller lire l'intégralité du ROB de la Métropole.

Les orientations budgétaires pour la commune

Les résultats financiers de l'exercice 2024

En section de fonctionnement, les recettes ont atteint pour l'exercice 2024 le montant de 49,5 millions d'euros. Pour les dépenses, elles ont été réalisées à hauteur de 49,4 millions d'euros.

En section d'investissement, les recettes se sont élevées à 21,6 millions d'euros pour des dépenses réalisées à hauteur de 25,4 millions d'euros.

Cela fait qu'on avait un excédent en section de fonctionnement de 7,9 millions d'euros. On a un résultat positif qui fait que l'on démarre l'exercice au 1^{er} janvier 2025 en section de fonctionnement avec un excédent de 8,1 millions d'euros.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice permet de dégager un excédent de 2 millions d'euros. Cela fait que l'excédent cumulé, le résultat global des deux sections au 31 décembre 2024, est de 10 millions d'euros.

En termes d'exécution budgétaire, la section de fonctionnement présente un taux de réalisation de 98 %, puisqu'on l'aura en compte administratif par rapport à ce qu'on avait inscrit au budget prévisionnel. Félicitations à tout le monde, aux services, aux élus !

On est resté dans l'épure et on a exécuté notre budget de fonctionnement de très belle manière puisqu'on est à un taux de réalisation de 98 %.

En investissement, la réalisation à hauteur de 22,5 millions d'euros TTC des dépenses d'équipements constitue une année record pour les services couronnée par la réussite de la rénovation de la salle des fêtes Pierre Tristani.

Le vote du compte administratif, fin mars 2025, permettra de détailler l'ensemble de ces mouvements ayant affecté les comptes.

On va maintenant passer à l'année 2025.

Les orientations budgétaires pour les recettes de fonctionnement

La situation des comptes publics (État + comptes sociaux + collectivités territoriales) a connu en 2024 une importante dérive. On l'a vu.

Le budget présenté devant le Parlement et adopté par l'article 43.9 accroît une pression fortement baissière sur les finances des communes. Les conséquences sont multiples et profondes. Le budget d'État adopté institue pour 2025 une contribution au redressement des comptes publics sous la forme d'un prélèvement sur ressources évalué à 186 000 euros pour notre Commune. Dans le projet de budget de Monsieur Michel BARNIER, il était prévu à 1 million d'euros. Cela a été revu avec le nouveau Gouvernement. Ce prélèvement devrait être amplifié en 2026 alors qu'on nous dit qu'on va nous rembourser. On est dans le flou le plus complet. Je

suis plutôt pessimiste pour les années qui viennent en ce qui concerne la pression exercée par le Gouvernement pour piquer dans la caisse des collectivités territoriales.

La dotation de soutien à l'investissement local est amputée de 145 millions d'euros. Le Fonds vert est amputé de 1,5 million d'euros. C'est autant de moins que l'on aura dans les subventions que l'on peut aller chercher pour nos investissements. La DGF, pour nous, a deux composantes : une composante forfaitaire et une composante de dotation de solidarité Urbaine (DSU). La composante forfaitaire est égale à 0, à peu près. En revanche, il y a une augmentation de la DSU et on devrait avoir 5 % environ de plus sur la DSU.

En ce qui concerne le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), c'est très compliqué. On est à la fois contributeur et bénéficiaire. Je pense qu'il n'y a pas grand monde qui sait calculer le FPIC, mais ce que l'on sait, c'est que pour ce qui concerne les finances de Miramas, le fonds évolue négativement. Notre attribution égale à 226 000 euros en 2024 sera de 143 000 euros en 2025, égale à 0 ensuite sur les exercices suivants. En revanche, le volet contributeur du FPIC pour la Commune va passer de 181 000 euros en 2024 à 219 000 euros en 2025, puis il continuera sa progression en 2026 et 2027. Il y a un mécanisme interne à la Métropole, du fait de la loi, qui fait qu'on n'a plus le volet FPIC bénéficiaire. Par contre, le volet contributeur augmente.

Enfin, le Gouvernement, par décret, vient de mettre en place une augmentation de la cotisation aux retraites versée par les employeurs territoriaux. Écoutez bien parce que les effets vont être considérables ! Ce reversement destiné à équilibrer les comptes de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales entraîne ainsi le taux de cotisation employeur de 31,65 % du montant du traitement indiciaire brut en 2024 à 43,65 % en 2028 par paliers successifs. Pour les comptes de la Commune, à effectif constant, la charge inscrite pour la masse salariale (chapitre 12) variera de 4,2 millions d'euros en 2024 à 5,8 millions d'euros en 2028. Cela veut dire qu'en 2028, on aura une charge de cotisation employeur qui sera de 1,6 million d'euros. Tout ceci parce qu'en fait, ce qui s'est produit, c'est qu'au fil des années, le ratio actifs/retraités a complètement évolué. Au départ, il était de 1 pour 3. Il est tombé à 1 pour 1,7. Aujourd'hui, on a une caisse qui est déficitaire. Il y a d'autres mécanismes. Si vous voulez voir le détail, allez sur internet. Tout est écrit, mais globalement, c'est cela. C'est d'abord l'effondrement du ratio entre le nombre d'actifs cotisants et le nombre de bénéficiaires.

Il y a un autre élément qui, quand j'ai regardé le détail, a un peu attiré mon attention. On a aussi – et c'est relevé par la Cour des comptes - un taux d'invalidité pour les personnes qui prennent leur retraite qui est de 9 %. Alors que, par exemple, pour l'État, il est à 5 %, et pour le privé sur la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie), il est à 6 %. Il y a

beaucoup de mécanismes, mais toujours est-il que pour nous, 1,6 million d'euros de charges supplémentaires chaque année - c'est ce que j'ai écrit - c'est un coup de massue. Cela va nous obliger, tous, à réagir et à prendre des mesures que, peut-être, on n'avait pas du tout envie de prendre.

En ce qui concerne les ressources transférées de la Métropole, il y a le fait que l'attribution de compensation n'est compensée en aucune manière du fait de la loi, du Code général des impôts. Je vous ai mis le graphique de la Banque de France, je crois, qui montre l'évolution de l'indice des prix. Si notre attribution de compensation était indexée sur le coût de la vie, sur l'ICPH (indice des prix à la consommation harmonisé), on aurait 6 millions d'euros de recettes de plus par an dans la caisse, chaque année.

Monsieur LE MAIRE.- Là, on ne parlerait pas de la même façon !

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Oui. Je reviens au deuxième paragraphe page 14 sur la dotation de solidarité communautaire qui sera dans les comptes de la Métropole de 66 millions d'euros en 2025 et qui procurera à la Commune une dotation de 345 000 euros.

En ce qui concerne les recettes propres de la Commune, et en premier lieu le produit des impôts locaux, on rappelle qu'il nous reste un petit peu de taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Je crois qu'il y en a 6 ou 7.

Monsieur LE MAIRE.- Il y en a un peu plus, mais pas loin.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- On a aussi toujours de la taxe d'habitation sur des locaux vacants, de la taxe sur le foncier non bâti et surtout - en fait, la vraie ressource fiscale de la Commune -, le foncier bâti. C'est 98 % des recettes fiscales de la Commune. Elle s'applique aussi bien aux locaux d'habitation qu'aux locaux industriels, aux locaux commerciaux et professionnels.

Les règles fixées par le législateur pour l'évolution annuelle des valeurs locatives des locaux industriels et des locaux d'habitation devraient conduire à une augmentation de 1,8 % de leurs valeurs locatives, prenant en compte l'évolution de 2024 de l'ICPH publié par l'INSEE. Il y a effectivement une chose nouvelle. On n'a plus besoin de voter, cela se fait automatiquement. La loi a été modifiée sur ce point-là. Les valeurs locatives sont directement actualisées par l'État en prenant en compte l'ICPH publié par l'INSEE, alors qu'autrefois, on votait ou pas ce taux en Conseil Municipal.

Pour les locaux professionnels et commerciaux, la révision des valeurs locatives cadastrales pour tenir compte des changements économiques est repoussée année après année en raison d'un manque de moyens de travail de l'administration fiscale. Cette non-révision entraîne des pertes importantes pour les communes. Elle prive également les communes d'un

outil efficace pour soutenir le cas échéant les petits commerces de centres-villes face aux grandes enseignes installées dans les périphéries. Les bases fiscales de ces locaux représentent 30 % des bases fiscales soumises à la taxe foncière. Dans ce contexte, la Commune a fait le choix ou proposera au Conseil municipal de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2025. En conséquence, en prenant en compte l'évolution positive de 1,5 % des bases physiques de la composante locaux d'habitation, il est anticipé que la recette totale de la fiscalité locale progressera de 12,8 à 13,3 millions d'euros – soit en gros l'inflation +1,8 % -. C'est-à-dire qu'on aura une recette qui progressera de 1,8 % au-delà du taux d'inflation.

La taxe d'habitation pour les résidences principales est, quant à elle, définitivement supprimée pour les contribuables. Elle a entraîné avec elle la suppression de la redevance audiovisuelle. La redevance, ce n'est pas la Commune qui la percevait. Cette suppression sur quatre années de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) a vu son produit intégralement compensé par l'État dans les caisses de la Commune. Pour maintenir le taux de la fiscalité communale sans augmentation, dans un contexte budgétaire de gonflement des charges globales, la Commune est désormais engagée dans une trajectoire pluriannuelle de compression de ses charges de fonctionnement.

En ce qui concerne les produits des services, le produit en 2024 est de 2,55 millions d'euros. C'est beaucoup de tarifs très différents. On vote chaque année avec le vote du Conseil du budget principal. Cette année, on va, comme les années précédentes, actualiser nos tarifs de 1,8 %, correspondant à l'inflation constatée en 2024. Comme l'année précédente, on ne touche pas aux tarifs qui concernent la restauration scolaire et le périscolaire. Ensuite, on rappelle que pour ce qui concerne les crèches et les centres aérés, ce sont les décisions tarifaires de la Caisse nationale des allocations familiales qui s'appliquent.

En ce qui concerne les dotations et les subventions, le produit de ce chapitre est anticipé à 4,1 millions d'euros en 2024. Il pourrait représenter une recette de 3,9 millions d'euros en 2025, en retrait. La principale composante reste la dotation globale de fonctionnement, dont le montant devrait s'élever à 2,8 millions d'euros. Les autres produits de gestion courante et produits de cession, c'est environ 350 000 euros qui sont prévus en 2025, mais là, on n'a pas vraiment de politique budgétaire particulière.

Alors, en synthèse, pour les orientations budgétaires pour les recettes de fonctionnement. La Commune pourrait faire voter une recette prévisionnelle à hauteur de 49,3 millions d'euros pour une recette réelle de fonctionnement de 49,3 millions d'euros au compte administratif 2024. Compte tenu de l'inflation de 2024 à 1,8 %, le maintien de nos recettes en valeur aurait dû conduire à une prévision de 50,255 millions d'euros. Pour la deuxième année

consécutives, nos recettes seront donc en diminution en valeur et en pouvoir d'achat. Ainsi, les orientations budgétaires à court terme pour les recettes de fonctionnement sont :

- une action résolue à nouveau - je sais que Monsieur le Maire agit dans ce sens quasiment tous les jours - auprès de l'État et de la Métropole, pour *a minima*, une non remise en cause du montant de l'attribution de compensation dans son montant actuel ; au moins qu'on n'enlève pas une partie de l'attribution de compensation ;
- une augmentation et une pérennisation de la dotation de solidarité communautaire ;
- une recherche active des subventions auprès de nos partenaires publics ;
- le maintien du taux des impôts locaux, comme il a été dit juste avant, c'est-à-dire la non-augmentation.
- enfin, une action résolue auprès des réseaux des maires et auprès du gouvernement afin que les futures contributions au redressement des comptes publics soient construites en tenant compte de la situation sociale des administrés et des Communes.

Là, il y a une réflexion actuellement de la part du Gouvernement, notamment dans les modalités de calcul du prélèvement sur ressources.

Les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement

Il y a beaucoup de facteurs, je vous l'ai rappelé, externes et internes. Notre environnement fournit de nombreux facteurs d'accroissement des charges : poursuite de l'inflation, même ralentie ; captation des collectivités territoriales pour participer au redressement des comptes publics ; poursuite de l'inflation législative, réglementaire et normative - pour vous donner un exemple, maintenant, il faut qu'on vérifie la qualité de l'air dans tous les locaux, mais des normes comme cela, il en tombe tous les jours - ; aléas climatiques, nouveaux en intensité parfois ; prix qui tardent à retrouver dans le niveau de 2021.

Pour les relations avec la Métropole, le chantier des transferts de compétences est pour le moment achevé. On devrait avoir une certaine stabilité, au moins jusqu'après 2026.

Au plan interne, notre engagement à réaliser notre programme municipal reste notre premier objectif. Au total, l'objectif d'évolution des charges de fonctionnement hors intérêt est arrêté à + 2,4 % en valeur.

En ce qui concerne les charges à caractère général, c'est ce qu'on appelle les charges qui sont inscrites au chapitre 11. Elles ont été inscrites à hauteur de 14,5 millions d'euros hors crédit non affecté. Elles ont été réalisées pour un montant de 12,774 millions d'euros de comptes administratifs, soit un taux de réalisation de 88 %. C'est le taux de réalisation pour ce

chapitre composé de centaines de lignes de crédit que nous constatons, peu ou prou, lors de la clôture de chaque exercice.

Pour l'objectif que l'on va inscrire au BP que l'on va présenter, il sera à 13,2 millions d'euros. On aura une cible, en termes d'exécution budgétaire, tout au long de l'année, à 12,4 millions d'euros. Pour atteindre cet objectif, à la différence des années précédentes, des enveloppes tenant compte de l'exécution budgétaire 2024 ont été proposées aux services gestionnaires pour discussion et validation. Un mot sur la méthode : depuis que nous sommes en responsabilité, on avait une situation budgétaire qui nous permettait d'avoir un système montant. On partait des demandes des élus et des services. On se réunissait. On regardait la cohérence et s'il n'y avait pas de doublons, etc. Dans l'ensemble, les choses se passaient très bien. Là, la situation est changeante. Pour une large part, pour des raisons externes à notre gestion, on a inversé le processus. On est parti des sommes consommées en 2024 dans un précompte administratif. On a déterminé des enveloppes par compte gestionnaire, tenant compte d'un certain nombre de « choses ». Par exemple, sur l'alimentation, on n'a pas fait beaucoup parce qu'on ne peut pas en faire, on a un marché. On a donné des enveloppes aux directeurs, aux chefs de service et aux élus, par conséquent, on a fait un processus descendant. Ensuite, on a discuté. Effectivement, on essaie d'adapter nos méthodes de gestion au nouveau contexte budgétaire.

En même temps, il y a aussi des décisions BP qui ont été prises dans les années précédentes qui, aujourd'hui, produisent des effets importants en termes de demandes de crédit. Pour exemple, pendant deux ans, la salle des fêtes était fermée. La salle des fêtes est à nouveau disponible pour les Miramasséens. On est tous très contents, mais en gros, c'est 60 000 euros par an, plus 2 agents. On a renouvelé le contrat de conduite d'un certain nombre d'équipements énergétiques et notamment des piscines. On a subi une augmentation de 60 000 euros sur le nettoyage des plages, des piscines. En ce qui concerne les espaces verts, vous avez vu qu'au fil des années, des réaménagements importants de voies ont été réalisés et que le processus d'embellissement de la commune est tout à fait patent. Cela a conduit aussi à ce qu'on ait plus de surface. De 2024 à 2025, on a 10 hectares supplémentaires à entretenir, à nettoyer, à tailler, à protéger, etc. Par conséquent, les services nous ont demandé des crédits supplémentaires à hauteur de 260 000 euros.

Il y a un reflux des dépenses d'énergie, j'en ai parlé tout à l'heure. Il n'est pas tout à fait complet, mais il est vraiment tout à fait net. En gros, on paiera 200 000 euros de moins. Par exemple, on a beaucoup d'aires de jeu sur l'ensemble de la commune. Depuis 2009, beaucoup d'installations ont été faites, beaucoup dans les écoles. Ces aires de jeu sont soumises à des

normes pour des questions de responsabilité qui sont très strictes. Le coût de l'entretien de ces aires de jeu pèse aussi.

Plus globalement, l'atteinte de la réalisation, année après année, de nos objectifs énoncés dans le programme municipal conduit à doter chaque politique des crédits nécessaires, qu'il s'agisse de la petite enfance, de l'école, des seniors, des personnes handicapées, du sport, de la vie associative, de l'embellissement du cadre de vie, du logement, de la transition écologique et enfin, bien entendu, de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance.

En conclusion pour ce chapitre, les politiques communales d'une part et les actes de bonne gestion d'autre part peuvent concourir dans les années 2025 à 2028 à une évolution au plus égale à l'inflation. C'est une stagnation. Il faut que l'on fasse tout bien avec les mêmes crédits.

Les dépenses de personnel représentées dans les comptes de la Commune hors CCAS (Centre communal d'action sociale) en 2024, sont de 27 millions d'euros, soit 54 % et un peu plus des dépenses réelles de fonctionnement. Si on ajoute les 2,7 millions d'euros versés au CCAS pour équilibrer son budget et enfin équilibrer le budget du personnel de la petite enfance, le pourcentage en recettes réelles de fonctionnement s'élève fin 2024 à 60,2 %. Les dépenses de personnel évoluent structurellement à la hausse plus vite que les recettes et plus vite que l'inflation, pour des raisons qu'on a déjà exposées ici, qui sont pour l'essentiel liées au statut. De plus, comme indiqué plus haut, la cotisation de participation employeur payée par les communes à la caisse de retraite va augmenter jusqu'à 1,6 million d'euros, en plus, en 2028. Dans le budget de 2025, l'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL, c'est une charge de 500 000 euros.

À cette charge nouvelle s'ajoute chaque année : les effets mécaniques du glissement vieillesse technicité ; l'augmentation du SMIC pour certaines rémunérations - l'essentiel des agents n'est pas concerné par le SMIC puisque ce sont des fonctionnaires - ; la revalorisation de la participation aux cotisations mutuelles ; l'instauration d'une cotisation de prévoyance ; les revalorisations catégorielles par l'ajout de points d'indice majoré.

Chaque année, il y a des discussions entre les syndicats et l'État pour essayer de contenir certaines revendications ou faire taire certaines demandes. On ajoute des points par-ci par-là.

Cette année 2025 voit l'intégration dans les effectifs communaux des trois agents métropolitains affectés à la régie équestre, avec compensation.

Enfin, la Commune développe des politiques publiques propres qui, toutes, ont une incidence positive sur le crédit à mobiliser : développement des compétences des agents ; intégration des travailleurs handicapés ; maintien et reclassement de certains agents ; mise en

œuvre du télétravail - j'ai repris cet élément qui m'a été présenté par Madame Anne-Marie GACHON, mais je ne sais pas si, actuellement, on peut dire que le télétravail nous donne des charges supplémentaires ou allège nos charges, cependant, effectivement, le télétravail, a été déployé- ; déploiement des prestations en matière de médecine préventive et de prévention ; création d'une Régie d'Action Sociale au bénéfice des agents actifs et retraités soutenus par une adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

La dépense de personnels, c'est, avant tout, des salaires versés à l'ensemble des effectifs. La répartition des effectifs par genre est la suivante. Vous avez les tableaux. Peut-être juste un mot sans s'appesantir : vous voyez que, maintenant, on a une diminution nette depuis 2020 du nombre de postes financés dans le budget, concernant les effectifs Mairie. Il faut tenir compte quand même que, dans le premier histogramme de 2024, il y a effectivement le transfert à la Métropole des 40 agents qui travaillaient sur la propreté, la voirie et l'éclairage public. Même en retirant de cet élément de transfert des agents, on est en diminution lente de l'ensemble du nombre des agents. Vous avez, comme il est demandé par le décret chaque année, des éléments concernant les rémunérations des agents, les avantages en nature qui sont listés ici, les orientations en matière de dépenses de personnel. C'est le poste le plus important, évidemment. L'idée, c'est que la charge concernant les dépenses de personnel soit légèrement inférieure à l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire que le poids de la dépense de personnel dans l'ensemble des dépenses ne croît pas.

En ce qui concerne les charges de gestion courante qui sont inscrites au chapitre 65, au BP 2024, il y avait 7,2 millions d'euros. La réalisation s'élève à 6,7 millions d'euros. Pour l'exercice 2025, la proposition sera de 7,09 millions d'euros, sachant que c'est effectivement un chapitre actuellement qui bouge pas mal. De nombreuses nouveautés affectent ce chapitre : l'inscription d'une somme de 324 000 euros pour la subvention annuelle de fonctionnement de la régie équestre métropolitaine - on en a déjà parlé plus haut, sachant que c'est compensé par l'augmentation de l'attribution de compensation - ; les effets de la réforme comptable, le passage de la M14 à la M57, qui entraîne depuis 2024 l'inscription des sommes allouées par notre direction informatique - sur ce chapitre-là que l'on appelle les dépenses d'informatique en nuages, en français, pour 157 000 euros en 2025.

Toujours au chapitre 65, après discussion avec Mesdames les représentantes du CCAS, nous avons convenu que la subvention d'équilibre pouvait être portée au BP 2025 à 2,5 millions d'euros. Enfin, la Commune, conformément à ses engagements de fonds, maintient ses soutiens au rayonnement et au développement de l'ensemble de la vie associative, puisque toutes les subventions aux clubs, associations et aux groupements sont maintenues en valeur.

Les nombreuses prestations en nature par la mise à disposition gratuite des équipements sont également maintenues. On continue à inscrire au budget les mêmes subventions que l'an passé, pour l'ensemble de nos clubs et de nos associations. Cela vous donne un petit tableau qui montre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, telles qu'elles sont attendues. J'ai rappelé l'incidence de l'augmentation de la cotisation de la CNRACL. On peut voir que hors augmentation de cette cotisation, l'augmentation prévisionnelle des dépenses de fonctionnement est de 1,13 %, alors que l'inflation constatée en 2024 est de 1,8 %. Pour l'exercice 2025, la prévision des dépenses de fonctionnement conduit à une diminution en valeur et en volume.

Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'équipement cette année, en 2024, on a réalisé 22,5 millions d'euros contre 11,6 millions d'euros en 2023. Quand on a connu des années où l'on faisait 7 ou 8 millions d'euros, c'est vraiment quelque chose d'extraordinaire. C'est de l'argent qui a été très bien investi puisqu'on a fini la rénovation de la salle des fêtes. On a engagé la rénovation du groupe scolaire Carraire et on a démarré le chantier de la nouvelle école Van Gogh.

Ces trois opérations font en gros 80 % des dépenses d'équipement. Rappelons que les travaux engagés sur les deux groupes scolaires – cela valait aussi pour la salle des fêtes, on aurait pu l'ajouter - ont été indispensables en raison avant tout des désordres structurels apparus dans les murs, les planchers et aussi dans la nécessité pour nous d'appliquer les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Vous savez que c'est le programme Ad'AP où chaque année, on fait entre 300 000 et 500 000 euros de travaux dans les bâtiments communaux pour se mettre en conformité avec les normes concernant les personnes à mobilité réduite.

Enfin également, il s'agit - c'est devenu maintenant une obligation aussi qu'on avait anticipé - de mettre ces bâtiments en conformité avec les exigences en matière de maîtrise de l'énergie. Pour ce qui nous concerne, cela veut dire sortir des énergies fossiles. On supprime au fur et à mesure le recours au gaz et on met en place des EnR (énergies renouvelables). Ainsi, l'effort fait par la Commune concerne pour l'essentiel la gestion du patrimoine existant.

En outre, les besoins annuels en crédit d'équipement sont relativement stables. Ils permettent de renouveler les machines, les mobiliers, les véhicules, les engins, les outillages, les équipements informatiques, téléphoniques, les caméras de vidéoprotection. Ils permettent également l'adaptation au changement d'usage et au changement des normes. C'est une enveloppe de 7 à 8 millions d'euros qui est consacrée chaque année à ces investissements de renouvellement et de maintenance. On a remis l'histogramme du PPI (plan pluriannuel d'investissement), qui est en cours de réalisation.

Monsieur LE MAIRE.- On voit l'effet « bosse ».

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Effectivement, on va avoir une « bosse » et, après, on va revenir vers un niveau d'investissement qui sera à peu près celui de la moyenne de ce que font les communes comparables.

Les années 2026 à 2028, outre les investissements courants, verront la réalisation du nouveau centre social Jean Giono associé à une Maison du Droit et la restructuration du groupe scolaire Jean Giono, ces deux opérations étant financées dans le cadre de l'opération ANRU 2 (Agence nationale pour la rénovation urbaine). De plus, nous engageons la reconstruction du centre social La Passerelle, anciennement la Carraire et nous construisons nouvelle Maison de la Police accueillant avec un même accueil la police municipale et la police nationale.

La commune de Miramas, intégrée dans l'opération Ville nouvelle de Fos, dispose d'un parc d'équipements communaux très supérieur à la moyenne des villes de 25 000 à 30 000 habitants. Les données présentées ici ne comprennent pas les dépenses d'investissement nécessaires à la construction de l'Unité de Préparation Culinaire d'un montant de 8 millions d'euros qui devrait être livrée en 2028. Pour information, ce projet est logé en termes d'investissement et d'exploitation dans un Syndicat à vocation unique qui a été construit avec la Commune de Saint-Chamas. On s'est regroupés et on travaille ensemble. Cela ne sera pas dans les comptes de la Commune.

Le PPI est désormais un outil de gestion mis à jour régulièrement en cours d'année. Les opérations inscrites à ce document de synthèse intègrent la totalité des opérations à réaliser dans les 6 années à venir. Le PPI constitue une orientation budgétaire pour les dépenses d'équipement. Bien sûr, il va évoluer.

Les recettes d'investissement

En ce qui concerne les recettes pour financer ces dépenses d'investissement, il y a d'abord un financement par l'épargne de gestion. La Commune propose, cette année, de préserver en section de fonctionnement son excédent cumulé en n'affectant pas une partie de cet excédent au financement des investissements. C'est un choix. Pour l'instant, on a 8 millions d'euros d'excédents en section de fonctionnement. On pense qu'il est bon, pour le moment, de les préserver. En effet, les dépenses de fonctionnement des exercices proches à venir vont voir apparaître de fortes dépenses nouvelles - on l'a vu avec les cotisations retraite -, futures ponctions sur les recettes pour réduire le déficit public, voire aléas venant de l'extérieur. Il paraît ainsi prudent de conserver cet excédent global de clôture en fonctionnement de 8 millions d'euros. Ainsi, au vote du BP 2025, il ne sera pas proposé de prélèvements au bénéfice de la section d'investissement. Pour les années à venir, compte tenu des rappels ci-dessus, la

Commune vise à conserver un excédent de fonctionnement supérieur à 5 millions d'euros. Cela représente 5 semaines de dépenses de fonctionnement et essentiellement, cela finance de la trésorerie. Ce niveau constitue également la trésorerie nécessaire pour payer dans les délais, tout au long de l'année, dans les bons délais, les agents dès le 31 du mois.

Monsieur LE MAIRE.- C'est plus tôt, vers le 27 ou 28 du mois.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- C'est bien et cela permet de payer également les entreprises.

Pour financer les dépenses d'investissement, il y a aussi ce qu'on appelle les recettes propres d'investissement. Il s'agit du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), la taxe d'aménagement du produit des cessions immobilières et immobilières, auquel il convient d'ajouter les transferts d'ordre de la section d'investissement. Au total, elles sont vues hors session pour l'instant, selon le tableau suivant.

Les subventions. La Commune intervient auprès de toutes les instances publiques à même de financer ses projets. Vous avez un tableau qui montre qu'effectivement, on a un certain succès dans le travail qui est fait par beaucoup de personnes autour de Monsieur le Maire, dans les services, au Cabinet. Par exemple, cette année, vous voyez, en 2025, on a inscrit 17,2 millions d'euros parce qu'on a un reste à réaliser en recette de 2024 avec des notifications des cofinanceurs publics qui sont engagés. Cela fait qu'en 2025, on « crève le plafond » avec une recette attendue en subventions de 17 millions d'euros.

On complète le financement de notre PPI par un recours à l'emprunt qui, pour cette année, certainement, dans le BP, sera à hauteur de 8 millions d'euros. La réalisation de ce programme peut évoluer en fonction de l'avancement des travaux. Toutefois, l'objectif est bien de terminer les deux groupes scolaires au printemps afin d'assurer une rentrée scolaire en septembre en toute sécurité pour les élèves, les personnels, les familles.

Cela donne les orientations d'investissement suivantes. Il convient de poursuivre une pressante campagne auprès de nos partenaires pour obtenir le maintien d'un haut niveau de financement sur subvention. Il s'agit aussi de maintenir une épargne de gestion suffisante en améliorant nos recettes et en accroissant la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Enfin, limiter dès 2028 le recours aux nouveaux emprunts pour ne pas peser trop sur l'évolution de ces dépenses de fonctionnement. Cela donne une projection en ce qui concerne l'évolution de l'épargne et de la dette.

L'évolution de la dette et de l'épargne

Concernant la dette, vous avez le chiffre. Effectivement, il y a une augmentation parce qu'on est dans la « bosse ». On finance la « bosse », et après, cela va redescendre.

La Commune construit une politique très prudente dans le choix des caractéristiques des prêts sollicités auprès des banques et des caisses. Nous privilégions aussi les banques publiques ainsi que les coopératives et les réseaux mutualistes. Nos emprunts ne dépassent pas une durée de 15 ans afin de protéger les futures équipes municipales. Nous empruntons exclusivement à taux fixe ou à taux révisable. La révision se fait uniquement sur l'indice Euribor. Nous excluons les emprunts indexés sur les devises étrangères qui ont conduit notamment à une crise financière, à des choses tout à fait dommageables pour certaines communes qui ont été au bord du dépôt de bilan. Ainsi, nos emprunts sont classés A dans la charte Gissler. Cette charte mise en place par l'État en 2009 après la crise financière mondiale de 2008 classe les emprunts en fonction de leur niveau de risque. La classe A est la classe sans risque. L'ensemble de l'équilibre dépenses-recettes du PPI conduit à l'évolution de l'épargne nette qui est retracée dans le tableau que vous avez, page 24.

En conclusion, nous avons des orientations budgétaires exigeantes dans un environnement financier en dégradation. La situation nationale dans laquelle évolue financièrement la Commune est désormais celle de finances publiques très contraintes.

La Commune conserve des ressources de fonctionnement par habitant. Pour que vous sachiez à peu près où l'on se situe en termes de ressources. On n'est pas malheureux. On est contraints, on est sous pression, mais de mon point de vue, on n'est pas malheureux en termes de ressources. La Commune conserve des ressources de fonctionnement 1 940 euros par habitant et par an, pour une moyenne de 1 400 euros dans les communes de 20 000 à 30 000 habitants. C'est une moyenne, il y a des communes qui sont à 1 100 euros.

Cependant, nous sommes les héritiers d'un projet national d'aménagement des Rives Nord-Ouest de l'Étang-de-Berre, qui s'appelait à l'époque « l'aménagement de la Ville Nouvelle de Fos », dont certains ont conservé la mémoire, qui a donné à Miramas une composition des familles aux besoins sociaux importants. Miramas est la commune de plus de 10 000 habitants de la région qui a les revenus par ménage les plus faibles. Effectivement, cela nous contraint à une structure de nos dépenses qui répond aux besoins de cette population, de nos administrés.

Des efforts continus et remarquables sont accomplis par les élus et les services pour maîtriser l'évolution des dépenses. En 2025, les dépenses de fonctionnement évolueront moins vite que l'inflation, hors cotisations retraite. Toutefois, nous devons, dans le cadre d'une revue complète de toutes les lignes budgétaires, dégager des marges nouvelles sur les dépenses et sur les recettes. Les décisions exigeantes ne seront pas d'une ampleur conduisant à remettre en cause nos orientations de politique municipale, tant en fonctionnement qu'en investissement.

C'est-à-dire qu'on peut adopter un profil de gestion de nos dépenses et de nos recettes qui permettent à la fois, effectivement, de financer nos investissements et, en même temps, respectent quand même le fond de nos engagements devant la population, tels qu'on les a pris en 2020.

Notre ambition qui nous conduit depuis 2008 vers une ville agréable et sûre pour nos concitoyens, une ville moderne et belle, reste intacte. Les services publics communaux resteront amples et efficaces.

Je termine en disant que les difficultés et aléas sont grands. Notre volonté et notre fierté de servir les Miramasséens et Miramasséennes le sont tout autant. On peut continuer à gérer cette ville en donnant satisfaction à l'ensemble de nos administrés.

Monsieur LE MAIRE.- Merci, Gérald. Je pense que tout le monde a compris que c'était un exercice complet. Un ROB est un exercice complet. Tu as fait une heure, un peu plus d'une heure, pour l'explication du ROB. Vous avez pu, les uns les autres, l'apprécier. Je tiens à te remercier particulièrement, avec les services, d'avoir longuement travaillé et pesé chaque mot.

Comme vous le savez maintenant, nous sommes sur une bonne trajectoire, mais nous sommes soumis, peut-être plus qu'avant - je n'ai pas la mémoire des années 1970 -, mais vraiment on est sous les coups de boutoir de la plupart d'actions qui entraînent des effets exogènes à la Ville et qui entraînent forcément des adaptations de notre part. Il faut que l'on prépare, dans les budgets futurs, les économies nécessaires pour nous donner des marges de manœuvre et ne pas subir de plein fouet, comme le font certaines communes. Je rappelle quand même, vous savez cette fameuse phrase : « *Quand je me regarde, je me désole et quand je me compare, je me rassure.* » Je rappelle quand même que depuis 2 ou 3 ans, nous avons un certain nombre de communes pas très loin de chez nous qui ont fermé ici des musées, fermé ici des piscines, fermé ici des services publics. Ce n'est pas notre cas.

Je pense que l'on continue de gérer en bon père de famille. Même si la « bosse » d'investissement que vous avez vue, nous l'avons accélérée parce que - on l'a subi aussi avec le Covid -, nous sentons bien qu'il était absolument nécessaire de faire les travaux sur des bâtiments de la ville qui datent la plupart du temps des années 1970, pour ne pas simplement les embellir mais pour les mettre aux normes et pour être tranquille pour les 40 années qui viennent. En plus, cela nous a permis de faire aussi des projections sur l'économie d'énergie.

Voilà. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Oui, bonsoir. Nous avons lu avec attention le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025. Juste pour illustrer le propos, je voudrais relever une petite erreur. Il me semble. C'est juste pour montrer que l'on a lu attentivement. A la page

12, vous dites : « *Résultats financiers de 2024. En section de fonctionnement, les recettes ont atteint le montant de 49,565 millions d'euros pour des dépenses réalisées à hauteur de 49,367 millions d'euros* ». Puis, page 15, au chapitre 4.2.4, vous écrivez : « *Une recette réelle de fonctionnement de 49,367 millions d'euros au compte administratif 2024* ». Je pense que vous avez inversé ou les chiffres ou le libellé.

Monsieur LE MAIRE.- Je vous remercie de votre remarque.

Monsieur Errol FERRER.- C'était juste un détail. Nous avons lu avec attention le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et nous remercions le rapporteur pour l'analyse très compréhensible malgré l'âpreté du sujet qu'il expose. Merci. Nous ferons deux remarques et une invitation.

La première remarque porte sur l'inquiétude qui s'en dégage. Certes, le budget qui nous sera présenté ultérieurement ne sera qu'une prévision, une autorisation de dépense et pas une obligation, mais le document est suffisamment précis pour que nous ayons une vision nette de la situation financière de la Ville et du budget qui se dessine. Monsieur le Président Emmanuel MACRON a décidé de ne pas proposer le NFP (Nouveau Front Populaire), force politique arrivée en tête aux élections législatives qu'il avait imposées, ce qui a toujours été la règle politique en France et que font actuellement les Allemands en circonstances identiques. Il a confié à une minorité (les droites et son camp) la poursuite d'une politique dont on sait comment elle a privilégié les plus riches, appauvri les classes moyennes et les plus pauvres, masqué les réalités financières du pays et désorganisé l'État. Il s'ouvre une période dans laquelle toutes les prévisions sont rendues fragiles. On nous parle désormais de contraintes budgétaires nouvelles, de la nécessité de faire des efforts supplémentaires pour notre quotidien et même d'économie de guerre. Ce soir, il y a une allocution du Président de la République sur cette question.

L'avenir est incertain. L'école, la santé, l'écologie ont du souci à se faire et nos collectivités aussi, ce qui est l'essentiel de notre sujet aujourd'hui. Même si les impôts ne seront pas augmentés en 2025 - ce qui serait suicidaire à quelques mois des élections municipales -, les tarifs des prestations municipales vont tout de même augmenter, à l'exception de la restauration scolaire et du périscolaire. Notre excédent de fonctionnement se rétrécit « comme peau de chagrin ». Il devient impossible d'envisager un prélèvement pour financer la section d'investissement, comme c'était pratique courante par le passé. Le recours à l'emprunt sera par conséquent de plus en plus nécessaire et hypothéquera un peu plus l'avenir. Le rapport nous indique également que les recettes seront en diminution en 2025. Le pouvoir d'achat de la Commune diminuera, alors que les prix continuent d'augmenter et que les besoins sociaux de la population de Miramas restent très importants.

La seconde remarque porte sur l'ampleur des conséquences à venir. Il ne s'agit pas de simples ajustements budgétaires, mais d'une lame de fond libérale qui va amplifier les difficultés des ménages et de toutes les Collectivités. Le document nous annonce que les difficultés vont malheureusement se poursuivre et se renforcer dans les années à venir, notamment à cause de l'augmentation des cotisations à la CNRACL, des futures ponctions sur les recettes pour réduire les déficits publics, et des aléas venus de l'extérieur, tout particulièrement l'augmentation des dépenses militaires. On sait déjà que les différentes dotations de l'État seront en nette diminution. Surtout, qu'une nouvelle vague d'inflation ne vienne pas encore compliquer la chose ! À cela, s'ajoute le rôle de la Métropole. Outre le fait qu'elle assume désormais un grand nombre de compétences de proximité - la liste remplit quasiment la page 8 -, lesquelles compétences seraient mieux assurées si elles étaient exercées au plus proche des habitants, elle relaie la politique macroniste en maintenant l'attribution de compensation sans indexation sur l'évolution des prix. Cette ressource essentielle dans le budget communal est en recul année après année. La conjugaison des réductions de ressources gouvernementales avec celles décidées par la Métropole conduiront, selon le document, à une diminution des dépenses ou à une augmentation de l'impôt. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la population de notre ville qui en pâtira.

Le rapport rappelle que le pouvoir estime que les dépenses sociales et locales doivent davantage contribuer, je cite, « *à l'avenir du redressement des finances publiques pour que l'effort soit mieux partagé et réparti* ». Fin de citation. C'est comique ! Or le budget national est injuste socialement car il impose l'austérité aux plus modestes et aux collectivités. Il est dangereux écologiquement car il réduit les crédits indispensables pour faire face aux changements climatiques. Il est insoutenable démocratiquement parce qu'il a été adopté sans aucune possibilité d'amendement de la part du Parlement.

Votre rapport inscrit vos prévisions budgétaires dans la contrainte. Vous proposez une action résolue auprès de l'État et de la Métropole pour, *a minima*, une non remise en cause de l'attribution de compensations dans son montant actuel ; une augmentation et une pérennisation de la dotation de solidarité communautaire ; une action résolue auprès des réseaux des maires et du Gouvernement afin que les futures contributions au redressement des comptes publics soient construites en tenant compte de la situation sociale et de la vivacité des communes, et j'ajouterai, comme la nôtre, où la population est pauvre, une ville où les familles ont des besoins sociaux importants.

Vous le dites, page 15, chapitre 4, 2.4. Il ne peut se limiter à dresser des constats, certes amers, et rester silencieux sur les responsabilités de Messieurs Gabriel ATTAL, Michel BARNIER et

François BAYROU, car il y a d'autres solutions plus offensives pour rétablir l'équilibre des comptes publics sans imposer des efforts impossibles aux collectivités, aux citoyennes et citoyens. Par exemple : augmenter les salaires pour plus de cotisations sociales, plus d'impôts et plus de consommation ; concrétiser l'égalité des salaires homme et femme qui produiraient les mêmes effets que précédemment listés, taxer les 100 milliards d'euros de dividendes et rachats d'actions au même niveau que les revenus du travail, augmenter la productivité - c'est possible - par l'investissement d'une partie de ces 100 milliards d'euros dans la modernisation de l'outil de travail. Je veux bien que la productivité s'effondre, mais on n'a jamais connu autant de rentabilité.

Et enfin, nous vous adressons une invitation : soutenir nos concitoyens, concitoyennes et notre Commune, c'est aussi dénoncer avec force l'inacceptable. Nous proposons ce soir au Conseil municipal de voter une motion invitant nos parlementaires à censurer sans aucune réserve ce gouvernement. C'est ce qu'ont fait nos députés communistes, écologistes et insoumis. Le parti socialiste en a décidé autrement et a privilégié la discussion avec le Gouvernement. C'est un choix respectable, mais hélas sans changement substantiel. Ce soir, tous ensemble, agissons pour notre Commune car d'autres pistes sont possibles.

Errol FERRER, élu écologiste, Gérard GERON, élu LFI.

Monsieur LE MAIRE.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Je vais rester sur le rapport et sur les orientations budgétaires concernant la Commune.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre intervention et je constate que pour l'essentiel, on a une vision commune s'agissant de l'évolution budgétaire de la Ville. Après, vous connaissez notre position en tant que majorité sur des débats plus larges. Pour cela, je laisserai Monsieur le Maire vous apporter la réponse que vous connaissez déjà.

Juste sur un point, en ce qui concerne le financement de la section d'investissement, il y a quand même un prélèvement important sur les recettes de fonctionnement puisqu'on a l'obligation, dans les comptes, en M57, d'amortir tous les investissements qui sont faits dans l'acquisition de biens mobiliers. Depuis de nombreuses années, chaque année, dans les écritures d'ordre en amortissement, on prélève environ 2,1 millions d'euros sur la section de fonctionnement qui sont transférés en opération d'ordre. C'est une recette d'ordre de la section d'investissement. Effectivement, je vous concède une chose, c'est que cela n'apparaît pas dans le tableau qui est présenté là. Cela apparaîtra de manière très claire, on va pouvoir en reparler, lors du vote du budget primitif.

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur FERRER, d'abord, merci. Merci de reconnaître le travail de cette majorité en termes de transparence, d'information que la majorité doit à la minorité du Conseil municipal et qui est l'application complète d'une loi.

Ce document qui est travaillé depuis des semaines et des semaines est là pour prouver notre honnêteté intellectuelle, le fait de mettre sur la table du Conseil municipal ici l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement du futur budget. Ensuite, il est vrai que j'aurais aimé que vous reconnaissiez aussi l'effort considérable dans ce moment d'inquiétude - j'y reviendrai - que vous avez, de la Ville pour se moderniser, pour investir, finalement pas dans des choses pharaoniques, dans des bâtiments publics qui sont quoi, finalement ? Des outils où les Miramasséens et les Miramasséennes se retrouvent, soit pour mettre leur enfant, soit pour être dans un centre social avec des associations, soit pour pouvoir bénéficier de lieux où ils font leur loto, leurs associations diverses et variées. C'est là-dessus qu'on investit énormément sur la ville. Notre effet « bosse » est lié singulièrement - comme on vous l'avait indiqué - aux deux années où on n'a quasiment rien fait, vu l'état sanitaire, technique et financier du pays. Quelque part, en nous disant cela, j'avais envie de me dire : « *Tiens, Monsieur FERRER, s'il pouvait aller jusqu'à dire qu'on était très responsables, cela m'aurait fait très plaisir* ».

Je comprends bien la logique. Je ne sais pas si vous êtes le seul écologiste autour de cette table. Il y en a d'autres. Je ne sais pas s'il y a des titres dont il faut s'affubler. La seule chose que je sais, c'est que la politique nationale que vous avez très critiquée dans les deux tiers de votre intervention, il y a des gens autour de cette table qui en partagent beaucoup. Ils l'ont d'ailleurs démontré eux-mêmes, soit en allant à des manifestations, soit en faisant des choses, etc. La vie démocratique du pays a été ainsi faite par cette élection surprenante, qu'il y a aujourd'hui des blocs qui existent au sein de l'Assemblée nationale. Nous, ici, il n'y a pas des blocs, il y a une majorité qui travaille en fonction des lois qui sont votées ou des budgets qui sont votés.

On peut regretter que le 49.3 fût fait. Très bien. On peut aussi dire telle ou telle chose des choix qui sont faits. Par exemple, moi, je peux vous dire à titre personnel qu'utiliser le mot « économie de guerre » ne me va pas du tout, mais pas du tout, Monsieur FERRER. Parce que l'économie de guerre, pour ceux qui sont historiens, ce n'est pas du tout cela. Nous ne sommes pas du tout dans ce cas-là ! Que l'on dise qu'il va falloir faire des efforts d'une défense européenne ou d'une défense française - j'ai passé tout à l'heure deux heures avec Serge CIZABUIROZ pour visiter la base aérienne qui est une base stratégique et avoir les derniers éléments liés à son évolution-, on est complètement d'accord. L'économie de guerre,

excusez-moi, mais je ne suis pas d'accord. Maintenant, il y a des débats sur lesquels on pourrait aller, sur la sémantique.

Vous m'annoncez dans un programme que vous présentez que s'il y a une augmentation des salaires, cela va relancer les cotisations sociales. Oui, mais le problème, c'est que 80 % des emplois dans le pays sont dans les petites et moyennes entreprises. C'est-à-dire que 80 % de l'emploi en France est dans des petites et moyennes entreprises qui n'ont peut-être pas la totalité des moyens d'aller aussi loin. Certes, il peut y avoir une augmentation du SMIC et je ne suis pas contre. Je pense qu'il y a un débat intellectuel aujourd'hui, je suis d'accord, très intéressant. Moi, en tant que maire de Miramas, mon rôle est de préparer notre Ville au mieux que nous le pouvons, à la fois pour mieux servir le Service public de la ville et, en même temps, de continuer à rénover notre ville et de la rendre plus attractive.

Dans le ROB qui vous a été présenté tout à l'heure par Gérald GUILLEMONT, il y a deux lignes de force pour moi. La première, c'est que nous faisons attention à chaque denier utilisé et aux investissements nécessaires que nous devons faire comme aux efforts que nous devons faire sur le fonctionnement. Le deuxième étage, c'est que nous continuons de croire dans l'avenir. Nous continuons de croire qu'il faut rénover notre ville qui avait beaucoup de retard. Aujourd'hui, on parle de plein de choses, mais on avait beaucoup de retard dans beaucoup de domaines. Vous voyez, au mois d'avril, on va faire le BHNS, payé intégralement par la Métropole. C'est toutes les 10 minutes le matin dans les périodes de pointe et le soir. Cela va changer la vie de beaucoup de gens. Il y a dix ans - et là, je peux dire « je », puisque j'étais à l'époque Conseiller départemental - j'ai pu faire passer le dossier du barreau de Sulauze. Allez demander à tous les quartiers sud de la ville, comment ils ont apprécié l'ouverture de ce barreau qui leur permet de sortir plus rapidement et d'avoir moins de flux de voitures, soit sur Aubanel, soit sur le centre-ville. Notre rôle, il est là.

Après, il y a quand même des choses sur lesquelles je veux terminer mon propos. La politique nationale : oui, on l'a déjà indiqué plusieurs fois. On me dit : « *Tu as empêché de...* » Non, je pense que notre rôle ici, quand il s'agit de la vie communale, c'est de parler de la vie communale. On a parlé de sujets de la vie nationale quand, par exemple, la Métropole fut créée dans les conditions qui sont créées par un Gouvernement de gauche et sur lequel je n'ai pas hésité deux instants à m'y opposer farouchement, sur la place Jourdan avec des élus de droite et de gauche venus parler avec moi, qu'ils soient communistes, écologistes, de droite, de haut, de bas, de vert, de ce que vous voulez, sur ce sujet avec lequel on n'était pas d'accord. Nous l'avons fait. Une fois que la loi passe, le rôle d'un maire, c'est de se mettre en route avec l'ensemble des équipes - je veux remercier tous les élus qui sont présents et qui sont avec des

délégations -, c'est de travailler pour essayer d'obtenir le maximum de choses. C'est vrai que vous avez vu des subventions très importantes qui nous permettent de financer nos projets, parce qu'avec nos propres deniers, nous n'y arriverions pas. C'est le jeu et c'est nécessaire de le faire. Je les remercie et je remercie les collectivités territoriales, que ce soit la Métropole, la Région, le Département, l'État, l'Europe, qui nous ont aidés aussi. Je les remercie de le faire, au nom de tous les Miramasséens.

Je trouve d'ailleurs assez équilibré votre propos, assez politique, mais en même temps, vous reconnaissez quand même quelque part que le ROB qui vous est présenté est sérieux. On ne peut pas dire le contraire, je pense.

Ah oui, c'est cela que je voulais dire. Excusez-moi. J'allais vous dire que je vous propose, finalement, au pire de l'adopter avec nous puisqu'on va devoir le voter, ou mieux peut-être de vous abstenir, compte tenu du sérieux du document. Il y a une chose que vous devez savoir, Monsieur FERRER, c'est qu'on n'a pas fait ce budget au vu des élections l'année prochaine. Depuis un certain nombre d'années, nous avons baissé trois fois...

Des élus. Deux fois.

Monsieur LE MAIRE. - Nous avons baissé deux fois, les taux d'imposition de la Commune, qu'on a redistribué dans les poches du contribuable miramasséen qui paie, lui, beaucoup. On ne le fait pas parce que, dans un an, il y a des élections. On le fait parce qu'on peut le faire. Il y a un an, quand on a fait autrement, c'est qu'on ne pouvait pas faire autrement avec ce mur du prix de l'énergie que tout le monde avait.

J'avais envie de vous dire, Monsieur FERRER : votez avec nous ! Ne regardez pas ce qui se passe dans un an. On a encore un an de vie commune autour de cette table. Après, on choisira, les uns, les autres, les options que vous avez. Votez ce rapport budgétaire et on vous présentera le budget sur lequel vous estimerez, à ce moment-là, de savoir si, tactiquement ou stratégiquement, vous feriez d'autres choix ou si vous voudriez faire des « choses » autrement.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Si vous voulez bien, on va passer au vote parce qu'on doit voter le ROB.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

Monsieur LE MAIRE.- Je vous remercie.

On commence très vite. Si l'opposition m'indique de temps en temps qu'ils veulent prendre un temps, on s'arrête. Si cela vous va, je vais plus vite. D'accord ? Ce n'est pas pour le match de foot parce que je préfère le rugby. Je vous le dis. Chaque fois, on me dit c'est à cause du match de foot. Je m'en « fiche » du match de foot. Allez, Monsieur GUILLEMONT, rapidement. On fait un retrait de délibération.

2) RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°254-2024 DU 18 DÉCEMBRE 2024 RELATIVE À L'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ANTICIPÉE SUR BUDGET 2025

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Dans la délibération que l'on a votée, il y a eu une coquille malheureuse. On a eu une observation de la Préfecture et on est obligé de retirer cette délibération. On peut la retirer tout de suite.

Monsieur LE MAIRE.- On la retire à la demande à la Préfecture et on vous représente la bonne, avec la coquille en moins.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 2025

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Après avoir retiré cette délibération, on propose la même délibération sans la coquille pour pouvoir, effectivement, avoir cette ouverture anticipée des crédits pour le budget d'investissement.

Monsieur LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°296-2024 DU 18 DÉCEMBRE 2024 RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA RÉGIE MAS

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est pour le budget politique de la Régie Municipale d'Action Sociale. La Sous-préfecture a émis un recours gracieux...

Monsieur LE MAIRE.- C'est la même chose.

Madame Anne-Marie GACHON.- Donc, on la retire pour pouvoir la représenter.

Monsieur LE MAIRE.- Il nous demandait de la retirer pour qu'on puisse passer du vote au budget, pour pouvoir repasser la Régie. Cela ne change rien, on passera la même chose.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant qu'élu intéressé : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**5) REMBOURSEMENT D'UNE QUOTE-PART DE SUBVENTION 2024 PAR L'ASSOCIATION
NUITS MÉTIS**

Rapporteur : Madame Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD.- Il s'agit de rencaisser les 30 375 euros qui correspondent à la quote-part de la subvention qu'on avait donnée à *Nuits Médis*. Il y a eu une annulation d'une soirée du festival.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, c'est vrai. Comme elle n'a pas eu lieu et qu'ils étaient assurés, ils nous renvoient l'argent. Merci, Madame Paulette ARNAUD. Bravo ! Celui qui est contre récupérer de l'argent, il faudra m'expliquer.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) ANNULATION DE LA SUBVENTION 2024 ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION LMZ MIRAMAS

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Eric MARCHESI.- Bonsoir à ceux que je n'ai pas vus. Il s'agit uniquement d'une annulation de subvention qu'on avait attribuée en 2024 à LMZ Miramas. Malgré nos relances, on n'a pas pu verser cette subvention.

Monsieur LE MAIRE.- C'est un problème administratif.

Monsieur Eric MARCHESI.- Ils n'ont pas pu nous donner les coordonnées bancaires.

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture de la formulation finale du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Je rappelle à tout le monde que les dossiers administratifs sont suivis par la Direction Générale et que, quand ils ne sont pas complets, on ne peut pas les passer. Comme il s'agit de 2024, on annule la subvention.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DÉFINISSANT LES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS MIS À DISPOSITION DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Simplement, c'est une prestation rédactionnelle lors des CE (Conseil d'exploitation) du MAS. On demande de passer cette subvention. C'est un avenant.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Est-ce que c'est la dame qui tape ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Oui, c'est cela, c'est pour le coût des prestations de sténotypie.

Monsieur LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°212-2023 DU 20 DÉCEMBRE 2023 - MISE À JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Il faut rappeler que ces gens payent leur fluide, qu'ils sont dans nos écoles et qu'ils s'occupent de l'entretien des écoles avant leur prise de travail, ou après leur travail.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Question n° 9, Monsieur Christian PEYRO. On continue.

9) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°213-2023 DU 20 DÉCEMBRE 2023 - APPROBATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES AGENTS LOGÉS ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup. N'y a-t-il pas de question ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**10) CHANGEMENT D'AFFECTATION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Bien. N'y a-t-il pas de question particulière ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATIONS DE POSTES

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est la création de 2 postes de rédacteurs principaux de premier rang.

C'est suite à des concours.

Monsieur LE MAIRE.- Ce sont des évolutions de grades. C'est pour cela que je le répète à chaque fois, ce ne sont pas des créations.

Madame Anne-Marie GACHON.- On crée le grade, mais pas le poste. Le poste est déjà là.

Monsieur LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Madame Anne-Marie GACHON, on continue.

**12) CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL À TEMPS COMPLET –
RESPONSABLE REPROGRAPHIE/GRAPHISTE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Ce poste existe déjà mais il est vraiment créé pour le rendre pérenne. C'est un renouvellement de contrat.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Y a-t-il des questions particulières ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Madame Anne-Marie GACHON, on continue.

13) CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR ASSURER L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS, DONT LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale qui est fixée à six ans. Ce poste est pris en compte en partie par l'État.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions particulières ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14) RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°160-2024 DU 8 JUILLET 2024 RELATIVE À LA CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT DE CHARGÉ DE MISSIONS ACCÈS AUX DROITS DES ÉTRANGERS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est le complément de l'autre.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Y a-t-il des oppositions ? Non.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

15) CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL À MIRAMAS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : Monsieur Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien ! Cela a été fait par la Commission de marché, mais aussi le jury en présence des Administrateurs et Directeurs du Centre social.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VILLE A VIVRE

16) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°247 2024 DU 18 DÉCEMBRE 2024 - RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNÉE 2025

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- La délibération n° 16 est une modification de délibération qu'on a faite en décembre, qui concerne le recensement de la population de l'année 2025.

Lorsqu'on a passé la délibération en décembre dernier, on n'avait pas les montants, les dotations forfaitaires qui sont versées par l'INSEE à la Commune. On s'était basé sur celles de 2024. Il s'agit simplement de mettre un jour avec des éléments qu'on a pu récupérer depuis et qui permettent notamment de prendre en compte ces dotations complémentaires sur les enquêtes famille.

Monsieur LE MAIRE.- Bien. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

17) ACTUALISATION DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Avez-vous des questions particulières

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Serge CIZABUIROZ, c'est une information très importante.

18) APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BASE AÉRIENNE 125 D'ISTRES, L'ENTREPÔT PRINCIPAL DES MUNITIONS PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Serge CIZABUIROZ

Monsieur Serge CIZABUIROZ donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Chacun l'a compris, la base aérienne et les bases de munitions investissent énormément. Le *hub* de l'armée française descend du Bourget jusqu'à, maintenant, Istres. Il faut aussi savoir accueillir ces militaires qui sont déjà arrivés dans notre ville pour pas mal d'entre eux. Je suis très content. On a énormément de relations avec eux. C'est aussi une force économique. Ne l'oubliez pas.

Tout à l'heure, je disais que je n'étais pas pour l'économie de guerre. Je suis pour l'économie qui prenne en charge la défense, évidemment, de notre pays et de l'Europe. Il n'y a pas de souci pour moi. Par contre, les relations économiques comme les retombées économiques de ces grands chantiers sont énormes sur les entreprises locales, cela a créé des centaines et des centaines d'emplois. Il y a énormément de militaires qui habitent chez nous. On propose de signer cette convention avec la base. On sera un peu les premiers. Je remercie Serge CIZABUIROZ de suivre évidemment cela au millimètre.

Je peux passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Madame ACKE-MELO, pour 700 euros !

VILLE D'AVENIR

19) APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS » DANS LA COMMUNE DE MIRAMAS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024 2025

Rapporteur : Madame Margarita ACKE-MELO

Madame Margarita ACKE-MELO.- En effet, ce sera le coût pour la Commune pour ce dispositif que je vais vous présenter.

Madame Margarita ACKE-MELO poursuit par une lecture succincte du rapport.

Madame Margarita ACKE-MELO.- La distribution a lieu soit le mardi, soit le vendredi, selon les écoles. Cette distribution est financée en très grande partie par le ministère de l'Éducation nationale sur la base d'un forfait par élève. Vous avez la convention jointe. Il s'agit d'un plus de 11 000 euros de subventions.

Monsieur LE MAIRE.- Merci à vous pour ce beau travail d'éducation et en même temps de santé publique pour les petits-déjeuners. Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

20) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE BOUCHE ET D'HYGIÈNE DES STAGIAIRES KÉNYANS ACCUEILLIS DU 22 AVRIL 2025 AU 30 MAI 2025 À MIRAMAS

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI.- Pour rappel, nous sommes dans le cadre du projet Sport et Coopération décentralisés du ministère des Affaires étrangères, pour lequel il nous a été attribué un appui financier de 342 190 euros. Nous avons déjà évoqué ce projet dans les précédentes délibérations.

Cette première session de formation a débuté la semaine dernière à Iten, au Kenya. La prochaine étape sera leur venue à Miramas. Ces 12 stagiaires seront en immersion et encadrés par 8 associations sportives de la ville, ainsi que le CREPS (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives) PACA, qui est un établissement de formation publique. C'est ce qui nous amène à cette délibération.

Madame Nadia ALI poursuit par une lecture succincte du rapport

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions particulières, Monsieur Errol FERRER ?

Monsieur Errol FERRER.- Non, je n'ai pas de question. Je croyais que vous alliez passer directement au vote.

Monsieur LE MAIRE.- Ah, je peux passer au vote. D'accord. Je recommence. Excusez-moi, je ne comprends plus rien.

Monsieur Errol FERRER.- Des fois, vous allez trop vite pour voter.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, vous avez raison, Monsieur FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Par exemple, vous ne nous avez pas concertés pour la proposition de la motion de la première délibération.

Monsieur LE MAIRE.- Si, je vous ai indiqué que ce n'était pas le lieu.

Monsieur Errol FERRER.- Ah bon ?

Monsieur LE MAIRE.- Ce n'est pas un refus parce que cela pourrait être utilisé politiquement de façon éhontée, mais je vous ai répondu.

Monsieur Errol FERRER.- Je ne l'ai pas entendu. Excusez-moi !

Monsieur LE MAIRE.- Je vous jure, je vous ai bien répondu. D'ailleurs, je vous ai tellement bien répondu que c'est passé. Madame ALI, je reviens au vote, puisque Monsieur FERRER me le demande avec calme et volupté.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 2

(2 « Miramas avec vous »)

ABSTENTION : 0

21) RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET DE CONCOURS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Rapporteur : Madame Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VILLE DURABLE

22) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025 POUR L'ACQUISITION FONCIÈRE ET L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE « MIRANORD »

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Je fais le relais avec Fernande REYNAUD.

On vient de voter une délibération générale concernant la recherche de subventions pour la maison de santé multidisciplinaire « MIRANORD ». Il était nécessaire, pour faire appel à l'État, dans le cadre de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de passer une délibération spécifique de demande de subvention pour cet équipement à l'État. C'est le sens de la délibération numéro 22 qui, d'ailleurs, propose aussi les différentes lignes de subventions qui sont recherchées auprès de l'État, de la DSIL, du Département, etc. On peut voir, c'est important, que si tout va bien, il nous restera juste 20 % du montant de l'investissement.

Pour rappel, pour mémoire, sur MIRASUD, on a obtenu 65 % des subventions sur le montant hors taxe de l'équipement. Sachant que, par ailleurs, les occupants de la maison de santé multidisciplinaire paieront un loyer.

Monsieur LE MAIRE.- Tout à fait, ils paient un loyer à la Ville.

Évidemment, l'objectif, ce n'est pas qu'ils payent un loyer qui soit du XVIème arrondissement de Paris, sinon, ils ne viendront pas à s'installer.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il sera très peu cher.

Monsieur LE MAIRE.- Bien. Sur cette délibération, je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Passons à la question n° 23, Monsieur JELASSI.

23) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE AFIN DE DÉVELOPPER UNE ACTION DE RAPPROCHEMENT DE LA POLICE ET DES JEUNES CONFORME À L'APPEL À PROJET 202 5

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI donne lecture du rapport.

Monsieur Hatab JELASSI.- Ce n'est pas spécifié dans la délibération, mais le public concerné par cette action sont les collégiens et les lycéens. Une sollicitation a été faite à tous les chefs d'établissement en ce sens pour participer à cet événement qui se déroulera le 9 avril 2025 au gymnase Saint-Suspy.

Monsieur LE MAIRE.- Comme on est dans ce qu'on appelle « la prévention de la délinquance », c'est Hatab JELASSI qui le fait, mais quand il s'agit des cadets chez les pompiers,

c'est Jean-Luc SANCHE qui les suit. Ces actions qui sont menées ont entraîné la création des cadets sur Miramas, il y a déjà un moment. Il y a énormément de jeunes qui sont avec leurs beaux uniformes et qui travaillent au futur métier de pompier ou de pompier volontaire. Merci.

On peut passer au vote.

Monsieur Hatab JELASSI.- Je continue, quand même !

Monsieur LE MAIRE.- Ah, pardon ! Excusez-moi !

Rires dans l'assemblée.

Monsieur Hatab JELASSI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Hatab JELASSI.- J'ajouterai : « Et - pourquoi pas ? - susciter des vocations ».

Monsieur Hatab JELASSI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Hatab JELASSI.- Je voudrais quand même énumérer quelques actions qui sont proposées lors de cette journée : stand de tir laser ; initiation aux gestes de premier secours par des policiers moniteurs et de secourisme ; parcours d'obstacles en tenue de maintien de l'ordre ; stand de présentation et de recrutement aux différents métiers de police nationale ; démonstration d'une brigade canine pour la recherche de personnes ; rencontres et échanges avec les forces de sécurité locale.

Monsieur LE MAIRE.- Avez-vous terminé ?

Monsieur Hatab JELASSI.- Oui.

Rires dans l'assemblée.

Monsieur LE MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Oui, Monsieur FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Tout d'abord, je suis étonné parce que j'apprends là que, premièrement, cela concerne des adolescents, des collèges, etc. Ce n'est pas écrit dans la délibération.

Monsieur Hatab JELASSI.- Je l'ai rajouté.

Monsieur Errol FERRER.- Oui, mais ce n'est pas écrit. Et deuxièmement, la date de la manifestation est déjà arrêtée, alors que la délibération n'a pas été votée.

Monsieur LE MAIRE.- Oui.

Monsieur Errol FERRER.- D'accord, vous allez la voter, mais quand même !

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- C'est l'efficacité.

Monsieur Errol FERRER.-Je n'avais pas l'information concernant les collègues, mais je voudrais dire qu'il me semble que vous avez fait déjà beaucoup, beaucoup d'efforts en direction de la jeunesse et de la prévention de la délinquance.

Pourquoi proposez-vous cette action supplémentaire ? Est-ce que les moyens ne sont pas suffisants sur la ville pour déjà avoir fait ce travail, pour pouvoir le faire ?

Troisièmement, moi je suis quand même un peu étonné qu'on propose une intervention à une association dont le président est Monsieur POMART. D'accord, c'est un super flic, il était au RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion), cela ne me dérange pas. Par contre, quand j'entends ce monsieur dire, dans plein d'interviews télévisées, qu'il n'hésiterait pas à sortir son arme létale dans la rue et qu'il faut envoyer l'armée dans les quartiers - ah oui, oui, je peux vous montrer les enregistrements -, je suis un peu étonné.

Monsieur LE MAIRE.- Je peux vous répondre.

D'abord, cette action n'est pas nouvelle. C'est pour cela qu'il y a déjà une date. On l'a déjà faite.

Monsieur Errol FERRER.- Cette action peut-être, mais était-ce avec cette association ?

Monsieur LE MAIRE.- Oui.

Monsieur Errol FERRER.- Était-ce avec cette structure-là ?

Monsieur LE MAIRE.- Oui ! Ce sont les policiers qui nous ont amené cette structure. C'est normal, c'est le RAID.

Monsieur Errol FERRER.- Je n'en ai jamais entendu parlé.

Monsieur Hatab JELASSI.- C'est le Raid Aventure, ce n'est pas l'autre.

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur JELASSI, est-ce que je peux finir ?

Je vous rappelle qu'il y a déjà eu une action qui a été menée. Je ne sais plus avec quelle structure porteuse.

Monsieur Hatab JELASSI.- C'était avec le CLJ (Centre de Loisirs Jeunesse), la base de loisir de la police nationale.

Monsieur LE MAIRE.- Exactement. Ces jeunes partaient des centres sociaux.

Monsieur Hatab JELASSI.- Nous avons emmené une vingtaine de jeunes à la base de loisir de la Police nationale.

Monsieur LE MAIRE.- Exactement. Le retour avait été très positif.

L'idée, c'est de voir les forces de l'ordre, non pas comme on les voit à la télé, à courir partout. C'est de participer avec eux à des actions. En tout cas, nous, on a vu un impact direct.

Monsieur Errol FERRER.- Excusez-moi, Monsieur le Maire. Je connais ce type d'action, c'est très bien. Je ne vais pas vous demander de me faire l'article.

Monsieur LE MAIRE.- Super, c'est vrai.

Monsieur Errol FERRER.- Excusez-moi, je parle de Monsieur POMART et de ce qu'il amène comme idées dans son association.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord.

Monsieur Errol FERRER.- C'est ce qui me gêne profondément.

Monsieur LE MAIRE.- Écoutez, nous, nous n'avions pas cette information.

Monsieur Errol FERRER.- C'est simple : vous tapez « POMART » sur internet.

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur FERRER, vous revendiquez. Tout à l'heure, je parlais du *Printemps Marseillais*, quand on m'avait dit qu'ils voulaient mettre en place une DSC. Il y a des membres éminents du *Printemps Marseillais* qui demandaient à l'armée d'aller dans les quartiers. Je ne dirais pas quels élus. Là, ils sont contents. Bon. Je considère que ce n'est pas Monsieur POMART qui fait les formations, ce sont les policiers des Bouches-du-Rhône.

Je vous promets que je regarderai, je poserai des questions à la police nationale et je poserai des questions à Monsieur le Préfet, notamment, pour qu'il me donne un peu plus d'informations.

Nous, on souhaite mener l'action, parce qu'on sait qu'il y a un impact, mais je ne vais pas vous faire l'article. Vous savez qu'effectivement, ce type de formation est excellente pour rapprocher les choses. Pour l'année prochaine, on regardera, Monsieur JELASSI, ce que Monsieur FERRER vient de nous indiquer. Très bien.

Dont acte. On peut passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 2

2 « Miramas avec vous »

ABSTENTION : 0

24) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « NOS COMMUNES D'ABORD » - AMÉNAGEMENT D'UNE COULÉE VERTE AUX ABORDS DE LA NOUVELLE ÉCOLE VAN GOGH

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

25) SORTIE D'INVENTAIRE DE TROIS VÉHICULES VENDUS AUX ENCHÈRES

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Est-ce que tout est bon pour votre vente par système informatique ?

Monsieur Christian PEYRO.- Oui.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, vous passez par Leboncoin.

Monsieur Christian PEYRO.- Ca marche bien. On a récupéré 8 000 euros.

Monsieur LE MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? On peut voter.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

26) CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BB N° 48 D'UNE CONTENANCE DE 134 M² SISE RUE MIREILLE À MIRAMAS LE VIEUX AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ BUILD PROJECT

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN donne lecture du rapport.

Monsieur Olivier JULIEN.- Nous avons eu une proposition d'achat à 155 000 euros pour une valeur de 96 000 euros estimée par les Domaines.

Monsieur Olivier JULIEN reprend une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Oui, Monsieur ?

Monsieur Errol FERRER.- Juste une précision. N'est-ce pas dans cet immeuble que le CIQ (Comité d'Intérêt de Quartier) du vieux Miramas était abrité ?

Monsieur Christian PEYRO.- Le CIQ est encore là, parce qu'on n'a pas encore vendu la maison. Ils vont emménager dans l'ancienne école de Miramas-le-Vieux. On va réaliser quelques travaux, ils vont s'installer là.

Monsieur LE MAIRE.- Ils seront heureux comme tout.

Très bien. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

27) ACQUISITION À TITRE ONÉREUX D'UN LOCAL À USAGE D'ACTIVITÉS AVEC SON BOX POUR STATIONNEMENT CONSTITUANT LES LOTS 6 ET 30 APPARTENANT À LA SCI ALOA ET SITUÉS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BS N° 11 AVENUE FALABRÈGUES

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Cela nous permettra, Madame la Directrice, d'éviter de louer un local. Très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Olivier JULIEN, on continue.

28) BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES EN 2024 PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN.- Il s'agit d'un formalisme. C'est le bilan annuel des acquisitions et des cessions payées en 2024 par l'EPF (Établissement Public Foncier). On doit vous les indiquer. En annexe, vous avez les deux opérations : une opération à la place de Jean Jaurès pour 216 000 euros et une opération avenue Falabrègues, en face, pour 2,91 millions d'euros. Voilà ce qu'a réalisé l'EPF en 2024.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Je rappelle que le chantier de la gare a commencé puisque les quais sont les premiers à être réhabilités et ensuite, ce sera la passerelle, comme nous l'avions déjà annoncé. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

29) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PORTANT ACCORD PRÉALABLE AU TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS UTILISÉS POUR LA RÉGIE DU CENTRE EQUESTRE DU MAS DE COMBE

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO donne une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur PEYRO, je vous remercie d'avoir été le rapporteur de cette délibération, mais comme chacun sait, pour cette petite délibération, vous êtes Président de cette régie municipale. Vous vous déportez pour le vote.

Monsieur Christian PEYRO.- Oui.

Monsieur LE MAIRE.- Bien évidemment, en tout cas, moi, je vous le demande.

Monsieur Christian PEYRO.- Il faut respecter la règle.

Monsieur LE MAIRE.- Cela ne paye pas de mine. « Qu'est-ce qu'on s'en fiche ? »

Aujourd'hui, je vois des recours partout.

Monsieur Christian PEYRO.- Ne tentons pas le diable.

Monsieur LE MAIRE.- Ne tentons pas le diable. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant qu'élu intéressé : Monsieur Christian PEYRO et procuration.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

30) DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'IMMEUBLE SIS 4 AVENUE JEAN MOULIN

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- On va vous expliquer pourquoi après. On déclasse.

Y a-t-il des questions ? Oui ?

Monsieur Errol FERRER.- J'ai une question, pardon. Je ne comprends pas. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce que veut dire « le déclassement du domaine public de sorte que la parcelle soit intégrée dans le domaine privé communal » ? Je ne sais pas ce que cela veut dire.

Monsieur Olivier JULIEN.- Il y a deux domaines.

Monsieur Errol FERRER.- D'accord, mais qu'est-ce que cela veut dire ?

Monsieur Olivier JULIEN.- C'est l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Monsieur Errol FERRER.- Non, mais d'accord. Je sais lire.

Monsieur LE MAIRE.- Allez, un petit cours de droit par notre avocat, grand spécialiste du droit administratif. Monsieur l'avocat, si vous le permettez, parce que c'est très particulier.

Maître TESSIER.- Juste pour expliquer que les communes ont ce qu'on appelle deux domaines, c'est-à-dire qu'elles sont propriétaires des biens qu'on appelle les domaines publics - tout ce qui est destiné directement à rendre un service public, constitue un service public, etc. -. La Mairie fait partie du domaine public. Cela est rattaché à ce qu'on appelle le domaine public. Les communes ont aussi un domaine privé lorsqu'elles ont acheté une maison et qu'elles

la louent, lorsqu'elles ont acheté, par exemple, des locaux dont on vient de parler à la gare, qui sont des locaux en copropriétés. Ces locaux font partie du domaine privé de la collectivité.

L'une des grandes différences entre le domaine public et le domaine privé, c'est que le domaine public est inaliénable et imprescriptible. Le domaine privé d'une commune, on peut le vendre. C'est pour cela qu'avant de vendre un bien communal, il faut le passer d'abord dans le domaine privé. Sinon, on commettrait une illégalité.

Monsieur Errol FERRER.- D'accord. Merci.

Monsieur LE MAIRE.- Merci pour ce cours de droit pour tous. Il n'y a pas que Monsieur FERRER ! Si je dis : « Vous avez 10 minutes avec un crayon ! » On n'est pas sûrs du résultat.

Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Alors, pourquoi est-ce qu'on a fait cela, Monsieur JULIEN ?

31) APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, À TITRE GRACIEUX D'UN BIEN COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DÉNOMMÉE « MAISON DES ADOLESCENTS NORD DES BOUCHES DU RHÔNE »

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Alors, bien sûr, Fernande REYNAUD et moi, nous sommes très heureux. Celui qui a suivi le dossier, il faut quand même le dire, c'est Christophe CAILLAULT, mais comme il est administrateur au titre de la Ville à la MDA (Maison des Adolescents), il est obligé de « faire camembert » et de ne pas parler. Par conséquent, il se déporte.

Cela nous permettra d'avoir quand même - si mes souvenirs sont bons - psychiatre, psychologue, éducateur, tout ce qui fait la santé mentale.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant qu'élu intéressé : Monsieur Christophe CAILLAULT.

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Question 32, Monsieur JULIEN, en toute vitesse.

32) ADHÉSION À L'ASSOCIATION EUROPEAN FRANCE EN VUE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MIRAMAS À LA 18ÈME SESSION DU CONCOURS EUROPEAN – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS Y AFFÉRENTES

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN.- Ce quartier, vous le connaissez tous, il est situé à l'ouest de la ville.

Monsieur Olivier JULIEN reprend la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Bien. Y a-t-il des questions particulières ?

C'est un très, très gros projet qu'on fait avec l'ICF. Je fais cette parenthèse pour que chaque membre du Conseil le sache. Ce n'est pas parce que nous avons le dossier ANRU qu'on ne fait que du dossier ANRU. Actuellement, je travaille avec certains - Jacques BAUDOIX était avec moi -, nous travaillons sur la réhabilitation des logements sociaux au sud, notamment à la Carraire, avec les bailleurs sociaux. Prochainement, nous aurons une grande réunion avec ses habitants pour leur annoncer les travaux qui sont prévus. Mon petit doigt me dit que cela va leur plaire.

On travaille sur la réhabilitation de l'habitat. Là, il s'agit d'un projet d'envergure. C'est intéressant de voir des architectes européens, jeunes, qui ne sont pas encore installés, phosphorer sur comment évoluera ce quartier dans le temps. Cela nous fera du bien.

Nous chargerons Arthur d'aller à Paris, parce qu'à l'époque, personne n'avait envie d'y aller. Surtout qu'il faut parler anglais, allemand et cela fait beaucoup !

Est-ce que je peux passer au vote ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MÉDIATIONS ET COHÉSION SOCIALE GROUPE ADDAP 13 ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Monsieur LE MAIRE.- Madame ARFI, le rapport a été retiré, vous m'avez dit, pour des questions tactiques ou techniques, « de complétude administrative ». Quel joli mot guindé !

LE RAPPORT EST RETIRE

Monsieur LE MAIRE.- Le point suivant, par contre, n'est pas retiré. Il est très important, Monsieur Bernard GOUDILIERE.

TRANSITION ECOLOGIQUE

33) ACCORDS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Bernard GOUDILIÈRE

Monsieur Bernard GOUDILIÈRE donne une lecture succincte du rapport.

Monsieur Bernard GOUDILIÈRE.- Je vous résume l'article 9, mais en gros, les parties s'engagent à fournir, soit dès la signature de l'accord ou plus tard dans les six mois, une feuille de route pour annoncer leurs objectifs, les objectifs poursuivis.

Monsieur Bernard GOUDILIÈRE reprend la lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, merci. Y a-t-il des commentaires ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

34) DÉCLARATION D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE - SIGNATURE DE LA CHARTE MÉTROPOLITAINE DES MANIFESTATIONS ÉCORESPONSABLES

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI donne une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup. Pas de commentaire particulier.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Cher Monsieur Zacharia HALIDI, votre première intervention !

**35) MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION « ÉCO DÉFIS DES ARTISANS ET COMMERCANTS »
À MIRAMAS - APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE**

Rapporteur : Monsieur Zacharia HALIDI

Monsieur Zacharia HALIDI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Zacharia HALIDI.- Pardon, excusez-moi. Les feuilles commencent à trembler ! Le micro, j'ai l'habitude, mais tout de même.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, il me semblait que les micros, vous saviez les utiliser. Il va nous chanter une chanson. Fais-le en chanson, si tu veux.

Monsieur Zacharia HALIDI.- C'était il y a longtemps !

Monsieur Zacharia HALIDI poursuit par une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Bravo ! Une synthèse, en plus ! Beaucoup te regardent avec intérêt et même envie. Nous passons au vote s'il n'y a pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VILLE OPERATIONNELLE

36) CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA FÉDÉRATION DES BOUCHES DU RHÔNE DE PÊCHE DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE RELATIVE À L'ACTIVITÉ PISCICOLE ET AU DROIT DE PÊCHE SUR LE PLAN D'EAU DE COUVENT

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Vive les pêcheurs ! Il est temps que l'eau soit remise en ordre dans les canaux parce que là, on n'est pas loin de toucher le fond !

C'est dans quelques jours. Je crois une semaine peut-être bien.

On passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

37) PRÊT À USAGE D'UN MODULE D'HÉBERGEMENT MÉTROPOLITAIN POUR L'ARMEMENT D'UN CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUÉS - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SANCHE

Monsieur Jean-Luc SANCHE donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Très belle opération, Jean-Luc.

Une question pour Jean-Luc SANCHE.

Monsieur Errol FERRER.- Je voulais poser juste une question. J'ai cherché ce que cela voulait dire « les impliqués ».

Monsieur LE MAIRE.- Moi aussi, je connaissais les répliqués dans la littérature.

Et que sont « les impliqués » ?

Monsieur Jean-Luc SANCHE.- Ce sont les citoyens qui sont impliqués.

Monsieur LE MAIRE.- Ce sont les citoyens responsables.

Monsieur Errol FERRER.- C'est à peu près ce que j'avais deviné. Sauf qu'en cas de sinistre, il y a 50 impliqués dans la Ville !

Monsieur LE MAIRE.- Oui.

Monsieur Jean-Luc SANCHE.- Il y en a d'autres, des centres situés dans d'autres communes. Ils peuvent être déplacés d'un centre à l'autre.

Monsieur Errol FERRER.- On peut aussi les héberger, les impliqués des villes d'à côté. En tout, cela fait 50 personnes, n'est-ce pas ?

Monsieur Jean-Luc SANCHE.- Cela peut faire plus. On peut en récupérer d'autres.

Monsieur LE MAIRE.- Non mais c'est un élément de plus dans notre PCS, notre Plan communal de sauvegarde. Jean-Luc a pu aller chercher un bungalow pour 50 impliqués. Après, les accidents, ils sont tous répliqués. D'ailleurs, l'opération s'est très bien passée, il y a quelques jours. Sans problème, c'est parfait !

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS

Monsieur LE MAIRE.- Je vous rappelle - ce n'est pas fini, je m'en excuse auprès des Services -, mais vous avez la liste de toutes les décisions. Cela fait partie de la démocratie que de rappeler tout cela. Je sais bien, on a des listes et des listes. C'est important.

Et bien sûr, elle est là. Je la regarde.

Monsieur LE MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 1^{er} septembre 2024 et le 18 février 2025.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur LE MAIRE.- Je suis toujours très heureux de voir des tableaux arriver sur la liste des marchés. Je voulais quand même vous dire que les marchés qui ont été faits là, concernent des écoles, mais surtout le cimetière. J'espère que ce n'est pas l'économie de la guerre !

Monsieur LE MAIRE procède à la lecture du marché conclu depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur LE MAIRE.- Je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée, et au prochain Conseil municipal.

La séance est levée à 20 heures 35.

Monsieur LE MAIRE
Frédéric VIGOUROUX



La Secrétaire de séance
Laëtitia DEFFOBIS



Conseil municipal du 5 mars 2025 / Procès-verbal
Publié sur le site de la commune de Miramas le : - 8 AVR. 2025